

CORPORATE

# Plan d'activité 2019

du Groupe BEI



# Plan d'activité 2019 du Groupe BEI



## **Avis importants**

Le Plan d'activité 2019 a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement à sa réunion du 11 décembre 2018.

Il convient de noter qu'il contient des données à caractère prévisionnel telles que des projections des résultats financiers. De par leur nature, ces estimations et ces projections peuvent se révéler inexactes.

Les données confidentielles et financièrement sensibles ont été supprimées du présent document.



## Table des matières

<i>Résumé analytique</i> .....	1
Plan d'activité 2019 du Groupe BEI .....	8
1. <i>Situation macroéconomique et géopolitique</i> .....	8
2. <i>Décisions du Conseil d'administration</i> .....	11
3. <i>Nouveaux programmes de prêt et de services de conseil</i> .....	12
4. <i>Viabilité financière</i> .....	27
5. <i>Impact et additionnalité</i> .....	31
6. <i>« Notre façon de travailler »</i> .....	43
7. <i>Conclusion</i> .....	48
<i>Annexe : Tableaux des indicateurs et statistiques adoptés pour le Plan d'activité 2019</i>	49
<i>Glossaire et acronymes</i> .....	53



## Résumé analytique

- i. La croissance dans l'UE-27 s'est ralentie en 2018 mais des disparités persistent dans une certaine mesure d'un État membre à l'autre et d'un secteur à l'autre. Les risques sont de plus en plus orientés à la baisse avec la montée des menaces sur le commerce mondial et la divergence des taux d'intérêt, ce qui pénalise les flux de capitaux. Les risques sont les plus élevés là où la dette libellée en monnaie étrangère a alimenté la croissance. Au sein de l'UE, les tensions sur les marchés du travail augmentent, sachant que le manque de compétences constitue le principal obstacle à l'investissement des entreprises. Les déficits d'investissement structurels, de l'ordre de 3 % du PIB par an, sapent la compétitivité et limitent la production potentielle. Pour y remédier, des investissements importants dans les infrastructures et l'action en faveur du climat, mais aussi des financements plus ciblés en faveur de la recherche-développement et des entreprises innovantes sont nécessaires.
- ii. Dans ce contexte, les principaux éléments du cadre stratégique de la BEI en vigueur – qui sont fondés sur la mise à disposition de financements et de services d'assistance connexes contribuant aux priorités stratégiques de l'UE, la réalisation des engagements liés à ses mandats et la cohérence avec d'autres exigences statutaires – restent valables, mais il est nécessaire d'élaborer des réponses toujours plus innovantes pour remédier aux déficits d'investissement qui persistent dans les secteurs des infrastructures, de l'innovation et de l'action en faveur du climat. Il est crucial pour la BEI de se doter d'un plan stratégique et opérationnel pour apporter ces réponses de sorte à contribuer à renforcer l'économie européenne alors que l'UE et ses citoyens sont confrontés à des défis multidimensionnels, comme le Brexit, le protectionnisme et le populisme.
- iii. La BEI a célébré son sixantième anniversaire en 2018, ce qui témoigne du bilan probant de ses réalisations. La stabilisation de son capital constituera, pour la Banque, le socle de ses réalisations futures et de sa stratégie à long terme visant à octroyer des financements à l'appui des grandes priorités de l'UE et du renforcement de l'économie européenne. Conformément aux engagements pris dans le « Cadre opérationnel du Groupe BEI et Plan d'activité 2018 », la Banque a fait porter son examen sur les mesures stratégiques de protection visant à maintenir sa note de crédit élevée et sa **viabilité financière** à plus long terme au-delà de la période de planification sous revue. Une série de mesures à court et moyen terme est envisagée en vue de mettre au point une planification intégrée du capital et des outils de mesure plus sophistiqués de la consommation de capital, avec pour finalité un cadre de prêt viable à long terme.
- iv. Ces outils sont en cours d'intégration dans le cadre de planification opérationnelle de sorte que le Groupe BEI puisse affiner sa réponse et optimiser l'éventail de ses activités pour en maximiser l'impact et l'additionnalité, tout en assurant une planification et une exécution de

la consommation de capital à un niveau plus granulaire (au niveau des nouveaux prêts comme du portefeuille) et, partant, plus optimal.

- v. Le FEI s'emploie également à contenir l'intensité capitalistique de son activité de manière à assurer son autonomie financière.
- vi. En outre, bien que la BEI opère sans but lucratif conformément à l'article 309 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, son objectif stratégique de viabilité financière lui impose aussi d'accorder une plus grande attention aux possibilités de recettes et à la gestion des coûts compte tenu de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt. Il faudra accorder davantage d'attention en particulier à la gestion active des charges d'exploitation et à la prise en compte à un niveau plus granulaire de l'effet net des différents types d'activités de financement dans le nouveau programme de prêt.
- vii. La BEI, en tant que banque publique, peut contribuer à combler les défaillances du marché. L'additionnalité représente la contribution spécifique que le soutien public apporte au projet en question, tandis que l'impact correspond aux incidences globales générées par le projet dans son ensemble (l'impact du projet). **L'impact et l'additionnalité de la BEI** visent à « faire la différence » en présence d'importantes défaillances du marché qui sont à prendre en compte pour des investissements ou des aspects d'équité. À cet effet, la stratégie de sélection de projets axée sur la réalisation des grandes priorités de l'UE reste valable et s'articule autour des objectifs de politique publique (OPP) relatifs au soutien à l'innovation, aux financements des PME et ETI, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi qu'à l'appui à la cohésion économique et sociale, à la convergence et à l'action en faveur du climat.
- viii. La politique de cohésion économique et sociale de l'UE, qui est au cœur des activités de la Banque depuis sa création, est consacrée dans les statuts de la BEI. La BEI continue d'aider chaque région de l'UE à atteindre son plein potentiel afin de faire converger les niveaux de vie et la prospérité dans l'UE. Il n'en reste pas moins impératif de procéder aussi à des investissements importants dans toute l'Union pour renforcer la compétitivité européenne. En appuyant des investissements axés sur l'innovation, les compétences et le renforcement de la compétitivité et en maximisant ces investissements par son effet de catalyseur, la BEI promeut une croissance durable et lutte contre le chômage des jeunes, contribuant ainsi au maintien de la compétitivité de l'UE sur le marché mondial.
- ix. Dans le domaine de l'action en faveur du climat, la BEI adhère aux principes et objectifs énoncés dans l'accord de Paris conclu sous l'égide de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et elle joue un rôle de premier plan avec d'autres banques multilatérales de développement (BMD) dans le lancement d'une initiative conjointe favorisant une démarche commune d'alignement sur l'accord de Paris. La BEI restera aux avant-postes de la mobilisation de financements du secteur privé pour l'action



en faveur du climat, notamment dans le cadre de son assistance technique au plan d'action de l'UE intitulé « Financer la croissance durable ». La BEI appuiera la stratégie de l'UE pour la réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les nouveaux objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Enfin, la BEI continuera d'appuyer les efforts d'entretien et de réhabilitation déployés par les États membres, les villes et d'autres bénéficiaires pour ce qui concerne la conception et le financement d'infrastructures plus résilientes. Ces activités contribuent toutes à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), dans le droit fil des engagements de l'UE.

- x. Ces dernières années, les activités de la Banque ont sensiblement évolué au regard de leur nature et de leur ampleur ; cela s'explique en grande partie par l'intervention stratégique de la banque de l'UE dans la mise en œuvre de mandats de tiers, en particulier le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et dans sa réponse aux initiatives du G20 et du G7 concernant d'autres questions de dimension mondiale, telles que les migrations et les déplacements forcés ainsi que les investissements à l'appui de la réalisation des ODD. Il ne s'agit de rien de moins que d'un changement de l'ADN du Groupe BEI. La mise en œuvre de ces mandats et d'autres initiatives a permis une plus grande souplesse et un recentrage sur la réalisation des politiques de l'UE. Il s'agit d'un succès commun puisqu'il est le fruit de la coopération du Groupe BEI dans le monde entier, que ce soit avec la Commission, d'autres banques multilatérales de développement (BMD), des banques et institutions nationales de promotion économique (BINPE) ou des institutions de financement du développement (IFD).
- xi. Deux des trois piliers du Plan d'investissement pour l'Europe (PIE), le FEIS et la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH), ont été mis en œuvre avec succès par le Groupe BEI. En outre, l'expérience des projets et la connaissance du marché du Groupe BEI aident la Commission à mettre en œuvre le troisième pilier, dont l'objectif est d'améliorer l'environnement économique en levant les freins à l'investissement.
- xii. La proposition de la Commission pour le cadre financier pluriannuel (CFP) pour l'après 2020 – le programme InvestEU, l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale et le règlement portant dispositions communes – donne au Groupe BEI une occasion de taille de poursuivre son rôle de banque de l'UE. La BEI est prête à fournir les fonctions bancaires nécessaires à l'échelle de l'UE à la gestion des garanties de l'UE et à être un partenaire stratégique pour la mise en œuvre des garanties budgétaires et des instruments financiers à l'échelle de l'UE, le tout au bénéfice de l'UE. Afin de définir plus avant ce partenariat, le Groupe BEI poursuit son dialogue avec la Commission et les législateurs.
- xiii. Dans l'UE, où le programme InvestEU s'appuie sur le succès du FEIS, le Groupe BEI prévoit de jouer un rôle prépondérant dans le déploiement d'instruments financiers et de services

de conseil. Il entend en outre poursuivre sa mission de banque de l'UE en fournissant les fonctions bancaires requises pour la gestion de la garantie de l'UE. Le Groupe BEI espère obtenir au plus tôt les garanties juridiques nécessaires, notamment sur les synergies avec les propositions relatives au développement régional et à la cohésion, lui permettant de planifier en conséquence.

- xiv. La BEI a joué et continue à jouer un rôle majeur dans la réalisation des ODD. Le rôle de la BEI dans le financement d'investissements hors de l'UE se fonde sur le Mandat de prêt extérieur (MPE) en cours, dont les évaluations successives ont montré l'efficacité pour faciliter l'activité externe de la Banque dans le droit fil des politiques de l'UE. Le Groupe BEI cherche par conséquent à faire en sorte que la prolongation du MPE visant à couvrir le risque inhérent aux opérations relevant du secteur public soit consacrée dans les textes législatifs. Les discussions avec la Commission et les colégislateurs visent aussi à prolonger le succès de la Facilité d'investissement pour les pays ACP pour les opérations innovantes du secteur privé, ainsi qu'à doter la BEI et d'autres IFD d'une panoplie d'instruments de l'UE pour couvrir une palette plus large d'investissements du secteur privé en dehors de son territoire. Parallèlement, l'Allemagne et la France ont proposé la création d'un groupe à haut niveau pour rationaliser l'architecture européenne de financement du développement et aborder les rôles respectifs de la BEI et de la BERD, en particulier.
- xv. La BEI occupe une position stratégique pour contribuer plus encore au programme de l'UE en matière de migration et aux efforts de la communauté internationale visant à prévenir les chocs et les crises, comme celle des réfugiés syriens en 2015-2016. La Banque possède un avantage comparatif important et un positionnement unique à cet égard ; en témoignent les réponses opérationnelles opportunes et souples que la banque de l'UE a apportées jusqu'à présent en s'appuyant sur son expérience en matière d'investissements dans les infrastructures économiques et sociales, de création d'emplois, de financement des PME et d'action en faveur du climat. Les activités de la BEI ont essentiellement porté sur le renforcement de la résilience dans les pays d'origine, sur le soutien aux migrants, aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans les pays de transit et de destination et sur l'autonomisation des migrants et des réfugiés pour faciliter l'intégration et améliorer les conditions de vie de tous.
- xvi. Les services de conseil restent une composante cruciale de l'offre de produits de la Banque. La BEI entend par conséquent tirer parti de ses compétences clés dans ce domaine, notamment l'étendue et la diversité de son savoir-faire, sa couverture géographique unique dans l'ensemble des États membres, le déploiement probant de la plateforme européenne de conseil en investissement et sa collaboration étroite avérée avec des partenaires externes.

- xvii. Cette série d'initiatives majeures signifie que les mesures fondées sur le rapport coût-efficacité ne sont pas limitées aux opérations de prêt et aux activités connexes, mais s'appliquent à l'ensemble des activités de la Banque. Le budget dans le cadre du présent Plan d'activité implique des méthodes de travail différentes et l'utilisation de ressources budgétaires internes. L'exemple vient d'en haut à cet égard et, en plus des réformes en matière de gouvernance approuvées par le Conseil d'administration en 2018, une initiative prend corps pour améliorer **les méthodes de travail à la BEI**. Cette initiative réexamine aussi le mode de communication à la Banque ainsi que la manière de favoriser une culture marquée par la confiance, le respect, la transparence, la responsabilité et l'équité, en commençant par des politiques et règles internes formant un corpus de référence solide. Les services de la BEI s'emploient à réexaminer, mettre à jour et clarifier les politiques internes, à commencer par le Code de conduite et la politique de signalement. Ils mettront à jour, en outre, la politique antifraude. Ces révisions ont pris du retard, mais elles sont d'une telle importance que la Banque juge bien avisé d'y consacrer le temps qu'il faut, alors même qu'elle est confrontée à des questions cruciales et à leurs éventuelles conséquences. Les services de la BEI veilleront, en temps utile, à ce que ces politiques soient respectées et établissent un cadre clair et sûr pour l'ensemble du personnel et les instances dirigeantes de la Banque.
- xviii. La portée et la complexité de chacune des initiatives stratégiques signifient qu'elles ne sont pas nécessairement toutes compatibles entre elles. La capacité à poursuivre un certain nombre de ces initiatives stratégiques et leur mise en œuvre ultérieure seront fondées sur la décision de remplacement du capital.
- xix. Les nouveaux programmes de prêt et de services de conseil présentés dans la [section 3](#) du Plan d'activité 2019 (le Plan d'activité) suivent le cadre opérationnel global selon les trois grands thèmes directeurs qui sont détaillés comme suit :
- *Viabilité financière (se reporter à la section 4)*
  - *Impact et additionnalité (se reporter à la section 5)*
  - *« Notre façon de travailler » (se reporter à la section 6)*
- xx. Les orientations concernant les nouvelles signatures pour la prochaine période de planification s'établiront à 63 milliards d'EUR (+/-10 %) par an. Ces orientations se fondent sur l'hypothèse du remplacement de la quote-part de capital du Royaume-Uni. En valeur absolue, les orientations pour les nouveaux prêts sont réduites par rapport aux chiffres des dernières années. Elles reposent sur les évaluations menées par les services de la Banque sur les besoins réels actuels du marché et la situation économique hétérogène mais globalement en progrès dans l'UE. Par conséquent, le Plan d'activité donne à nouveau l'assurance que le Groupe BEI maintiendra son engagement à l'égard de l'investissement

productif et continuera à cibler des activités propres à remédier aux défaillances du marché et à assurer les niveaux les plus élevés d'impact et d'additionnalité tout en veillant à la viabilité financière à long terme au-delà de la période de planification sous revue.

- xxi. Preuve en est que la Banque, comme elle s'y était aussi engagée dans le Plan d'activité 2018, procède actuellement à l'examen des indicateurs et des statistiques connexes qui guident la préparation du Plan d'activité selon des objectifs stratégiques et opérationnels et sont autant d'informations pertinentes d'aide à la décision. Les objectifs et (ou) orientations sont déterminés de manière appropriée et le suivi ultérieur et l'établissement de rapports d'étape au Conseil d'administration, déjà renforcés, feront l'objet d'un examen continu dans un souci de validité permanente et, le cas échéant, d'amélioration. En particulier, le cadre de mesure de l'additionnalité sera révisé. Les changements et enseignements tirés chaque année contribueront à améliorer encore la planification et l'établissement de rapports, et le Comité de direction s'engage à renforcer le dialogue avec le Conseil d'administration pour faciliter l'examen, en temps voulu, des résultats, des objectifs et de la définition d'objectifs en continu. On trouvera d'autres informations sur ce point dans la [section 6](#) et à l'[annexe 1](#).

### Conclusion

- xxii. Les « inconnues connues » signalées dans le Plan d'activité 2018 concernaient la future configuration de la famille des institutions européennes et la position de la BEI en son sein. Ces éléments, dont le nombre s'est accru, ont pris une nouvelle dimension, générant un degré d'incertitude sans précédent. Il convient de rappeler, une nouvelle fois, la raison d'être et les résultats probants de la banque de l'UE, qui fournit des financements là où les défaillances du marché subsistent et attire d'autres bailleurs de fonds à l'appui de projets qui répondent aux critères stratégiques de l'UE et contribueront à renforcer l'économie européenne.
- xxiii. Le Groupe BEI tient ses engagements au titre des traités et répond aux sollicitations de ses actionnaires et des institutions européennes. À ce titre, il est prêt à poursuivre son rôle en tant que banque de l'UE en proposant les fonctions liées aux investissements nécessaires à la gestion des garanties budgétaires et des instruments financiers à l'échelle de l'UE contenus dans le prochain cadre financier pluriannuel. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, le Groupe BEI devrait aussi rester un partenaire stratégique pour la mise en œuvre des instruments financiers et garanties budgétaires à l'échelle de l'Union financés sur le budget de l'UE, en offrant un éventail optimal de financements d'investissements vecteurs d'impact, de résultats et de valeur ajoutée.
- xxiv. Les actionnaires de la BEI s'attendent à ce que la Banque et les autres institutions de l'UE travaillent ensemble à l'élaboration d'une réponse porteuse de transformations. Il s'agira à cet égard de tirer parti des synergies, de déployer les fonds des contribuables de manière efficace et responsable et de laisser une place aux compétences et aux domaines d'expertise disponibles.
- xxv. Le Groupe BEI est convaincu qu'il joue un rôle unique en offrant des financements et des services de conseil de nature à générer un impact concret pour l'ensemble des États membres. Les défis, les besoins d'investissement et les méthodes de mise en œuvre ont changé au fil des années et la direction de la Banque a conscience que la coopération représente désormais un levier important pour le Groupe BEI. Forte des succès partagés de son histoire récente, la BEI reste prête à travailler avec l'ensemble des parties prenantes et des institutions dans un but commun, celui d'une UE unie qui œuvre avec le plus grand impact et la plus grande additionnalité possibles au bénéfice des citoyens de l'UE et du reste du monde.

## Plan d'activité 2019 du Groupe BEI

### 1. Situation macroéconomique et géopolitique

L'économie de l'UE-27 est entrée dans une phase de maturité du cycle économique et, tenant compte de l'apparition de facteurs défavorables, la Commission dans ses prévisions d'automne a ramené ses projections de croissance du PIB dans l'UE-27 à 2,2 % en 2018 et à 2 % en 2019. La croissance devrait encore ralentir, passant à 1,9 % en 2020. Le FMI a anticipé, dans ses prévisions d'octobre, un ralentissement de la croissance à presque 2 % en 2018. L'atonie de la croissance économique au troisième trimestre s'est confirmée après que certains indicateurs plus fréquents ont laissé entrevoir une tendance baissière. L'incertitude reste élevée, du fait notamment du Brexit qui se profile et de l'exacerbation des tensions dans le commerce international. En conséquence, les risques de dégradation s'en trouvent accentués.

La croissance de l'investissement évolue de pair avec celle du PIB et présente un meilleur équilibre entre les secteurs et les pays, avec un tiers de la croissance et plus d'un cinquième du PIB. Les déficits d'investissement dans les d'infrastructures n'en restent pas moins une préoccupation majeure et réclament une impulsion du secteur public. L'investissement du secteur privé tend à se normaliser à la faveur de conditions de financement accommodantes, sachant que le soutien de la politique monétaire ne devrait pas s'infléchir avant mi-2019. Au niveau des entreprises, les perspectives positives contrastent avec l'effet cumulatif d'un sous-investissement chronique. Le décalage de la reprise de l'investissement dans l'UE par rapport aux États-Unis s'est observé tout particulièrement pour les actifs incorporels et les machines et équipements.

Les pressions inflationnistes sont restées modérées en 2018 ; les cours de l'énergie en étaient un facteur déterminant. Néanmoins, l'inflation de base devrait progressivement s'accroître en 2019 sous l'effet des pressions sur les salaires à mesure que les marchés du travail se tendent : de nombreux États membres enregistrent des taux de participation élevés et des taux de chômage faibles proches des niveaux record, en dépit de la persistance de points de vulnérabilité. De fait, il ressort des études de la BEI que la pénurie de main d'œuvre qualifiée reste le principal obstacle à l'investissement.

Le Brexit – et l'éventualité d'une sortie sans accord – représente le principal défi à court terme, d'autres sujets de préoccupation étant les disparités régionales, la perturbation du système multilatéral mondial et la volatilité potentielle des marchés des matières premières et des marchés financiers. L'incidence du Brexit variera d'un État à l'autre et d'un marché à l'autre en fonction de l'importance des liens avec l'économie britannique et son secteur financier, l'Irlande étant la plus exposée, suivie par les pays du Benelux. L'un de ces défis de taille consistera à faciliter la mise en place d'infrastructures pour faire face à la situation faisant du Royaume-Uni un pays tiers, tant en remplaçant les capacités devenues indisponibles (y compris les infrastructures des marchés financiers) qu'en créant de nouvelles capacités. Dans le contexte de la normalisation en cours de la politique monétaire et de l'arrêt du programme d'assouplissement quantitatif, les divergences en matière de politique budgétaire pourraient poser des difficultés, s'agissant notamment d'une nouvelle tarification des risques dans les différents pays de la zone euro. Parallèlement, l'UE doit redoubler

d'efforts pour assurer une plus grande convergence entre les États membres, sachant que les disparités régionales se sont amplifiées depuis la crise. Le système multilatéral mondial reste sous pression, notamment en raison des mesures protectionnistes qui menacent le commerce mondial. L'UE, qui dégagne un important excédent de sa balance des opérations courantes, est particulièrement exposée, s'agissant notamment des États membres qui affichent des déséquilibres macroéconomiques connexes.

La croissance économique mondiale, tirée par les marchés américain et émergents, devrait conserver un rythme modéré, mais des risques toujours plus grands pèsent sur le commerce mondial et les flux de capitaux, notamment là où la croissance était alimentée par la hausse des niveaux d'endettement. Aux États-Unis, la relance budgétaire soutient une forte expansion économique, sachant que les tensions sur le marché du travail et la poussée inflationniste exercent une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Aussi l'évolution divergente des taux d'intérêt américains et européens devrait-elle se poursuivre, encourageant le retour des flux de capitaux vers les États-Unis. Les variations de la liquidité et des taux de change qui en découlent sont susceptibles de poser des difficultés sur certains marchés émergents, faisant ressortir l'importance de leurs réserves de change. Le crédit a joué un rôle moteur important dans les expansions récentes ; les pays qui ont financé leur déficit courant par des capitaux étrangers à court terme sont devenus particulièrement vulnérables, à l'image de la Turquie, de l'Argentine ou de l'Afrique du Sud, ou encore de l'Égypte ou du Liban. Si la Chine continue de stimuler la croissance, le contentieux commercial en cours avec les États-Unis pourrait remettre en question la stratégie de croissance induite dans une large mesure par le crédit.

Ces enjeux économiques et géopolitiques comportent un degré d'incertitude, un contexte dans lequel la BEI peut jouer un important rôle stabilisateur pour combler des déficits d'investissement et contribuer au développement du marché intérieur en mobilisant des investissements et en mettant à disposition des capacités techniques. La réponse du Groupe BEI en ces temps d'incertitude est décrite dans les sections suivantes.

### *Investissements : besoins à moyen et long terme et déficits de financement*

L'investissement a repris dans une large mesure mais reste insuffisant pour remédier aux déficits structurels cumulés. Les études de la BEI font état d'un important déficit d'investissement annuel, les besoins d'investissements supplémentaires dans l'UE-27 étant estimés à environ 3 % du PIB. Un tel déficit structurel sape la compétitivité, limite la production potentielle et amoindrit les retombées positives des réformes structurelles.

Le déclin de l'investissement dans les infrastructures se poursuit principalement en raison de l'austérité à l'œuvre dans le secteur public. Cette évolution est plus marquée dans les régions de la cohésion confrontées à une moindre qualité des infrastructures et à des problèmes socioéconomiques, ce qui pénalise davantage la compétitivité et crée un cercle vicieux. À cela s'ajoute, dans de nombreuses régions, la contrainte de la capacité technique en matière de planification et de hiérarchisation des projets. Le secteur privé n'a pas été en mesure de compenser le repli du secteur public – au contraire, même les partenariats public-privé ont quasiment disparu. Ces déficits d'investissement structurels soulignent l'importance de compléter l'activité de prêt par le panachage de ressources et les services de conseil.

Les dépenses dans le domaine de l'action en faveur du climat stagnent alors que les objectifs à moyen terme deviennent plus ambitieux. Tout aussi important, l'UE risque de perdre du terrain dans le domaine de l'innovation : ses dépenses de RDI sont inférieures à celles de ses concurrents et restent assez loin de l'objectif fixé à 3 % du PIB en 2020. Les efforts se concentrent sur le soutien au secteur privé, mais l'UE pourrait également améliorer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé en matière de recherche, par le biais par exemple des universités. La contribution croissante des actifs incorporels à l'ensemble de l'économie, en particulier dans les secteurs des hautes technologies et des services, est une autre illustration des problématiques auxquelles est confrontée l'UE en matière d'innovation. Dans l'UE, le système financier dominé par les banques peine à offrir le type de financement dont ont besoin les entreprises à fort potentiel de croissance qui dépendent du capital immatériel. En outre, l'absence des compétences complémentaires requises constitue le principal obstacle à l'investissement des entreprises dans les États membres.

La crise a certes pénalisé de manière disproportionnée les PME, mais, à l'heure actuelle, les contraintes en matière de financement ne sont plus le principal frein dans la plupart des régions : à l'échelle de l'UE, seulement 4 % des entreprises restent soumises à des contraintes de ce type, même si des disparités notables persistent selon les États membres. À cet égard toutefois, une nette distinction s'opère entre les entreprises productives ou à fort potentiel et celles demeurant peu rentables ou déficitaires. Aux fins d'une meilleure affectation des financements, des politiques plus ciblées sont nécessaires pour soutenir les entreprises dotées d'un fort potentiel de croissance, notamment de nouvelles pistes pour améliorer les types de financements mis à disposition.



## 2. Décisions du Conseil d'administration

Sur la base du Plan d'activité 2019 tel que décrit dans le présent document, le Conseil d'administration a approuvé les éléments suivants :

### Programme de prêt

- I. Orientation en matière de **décaissements** : 49 à 55 milliards d'EUR en 2019.
- II. Volume total de nouvelles **signatures** : 63 milliards d'EUR (+10 %/-10 %) en 2019.

### Programme d'emprunt

- III. **Autorisation globale d'emprunter**<sup>1</sup> à concurrence d'un montant maximum de 55 milliards d'EUR pour 2019 et autorisation d'effectuer des opérations de gestion de trésorerie et de produits dérivés.

### Budget

- IV. Dépenses et recettes du budget d'exploitation et du budget d'équipement pour 2019. Le budget total pour les dépenses d'exploitation est de 980,4 millions d'EUR, ce qui se traduit par un taux de couverture des coûts de 160 %.
- V. Délégation au Comité de direction des décisions concernant le budget des frais de personnel et dépenses d'exploitation en rapport avec les accords de mandat existants, pour autant que le cadre budgétaire approuvé par le Conseil d'administration pour ces mandats soit respecté (comme avalisé dans le Plan d'activité 2018).
- VI. Principe d'une mise à disposition, en 2019, des ressources nécessaires pour mettre en œuvre d'autres initiatives nouvelles dès lors que le Conseil d'administration les aura approuvées et aura été informé de leur incidence sur le budget et sur la couverture des coûts pour 2019.

<sup>1</sup> L'autorisation globale d'emprunter représente le montant plafond et ne doit pas être considérée comme un objectif imposé. La Banque se réserve également la possibilité d'en ajuster le montant, en particulier si ses besoins de ressources évoluent en cours d'année.

### 3. Nouveaux programmes de prêt et de services de conseil

La Banque a déterminé son programme général de prêt pour 2019 en ayant à l'esprit son rôle dans le renforcement de l'économie de l'UE et un seuil de viabilité financière à plus long terme. Il s'agit là d'une équation complexe, qui repose sur le soutien ferme et constant de la part des actionnaires, la demande du marché pour des financements et l'évolution des principaux indicateurs de risque. Il est essentiel de trouver le bon équilibre pour préserver la confiance des investisseurs. Le programme de prêt, les principaux défis, les objectifs et stratégies y afférents ainsi que l'évolution attendue des services de conseil sont résumés dans cette section. Le cadre opérationnel dans lequel ils s'inscrivent implique : le respect de paramètres de risque adaptés et une gestion appropriée des ressources (se reporter à la [section 4](#) – Viabilité financière) ; que l'ensemble des activités répondent aux objectifs stratégiques de l'UE et assurent une continuité de sorte à maintenir la réactivité et la pertinence de la BEI sur le marché (se reporter à la [section 5](#) – Impact et additionnalité) et ; que les activités soient soutenues par une solide structure de gouvernance – tel qu'il en a été décidé par le Conseil d'administration en 2018 – et par des procédures internes efficaces, ainsi que par la mise à disposition de ressources (se reporter à la [section 6](#) – « Notre façon de travailler »).

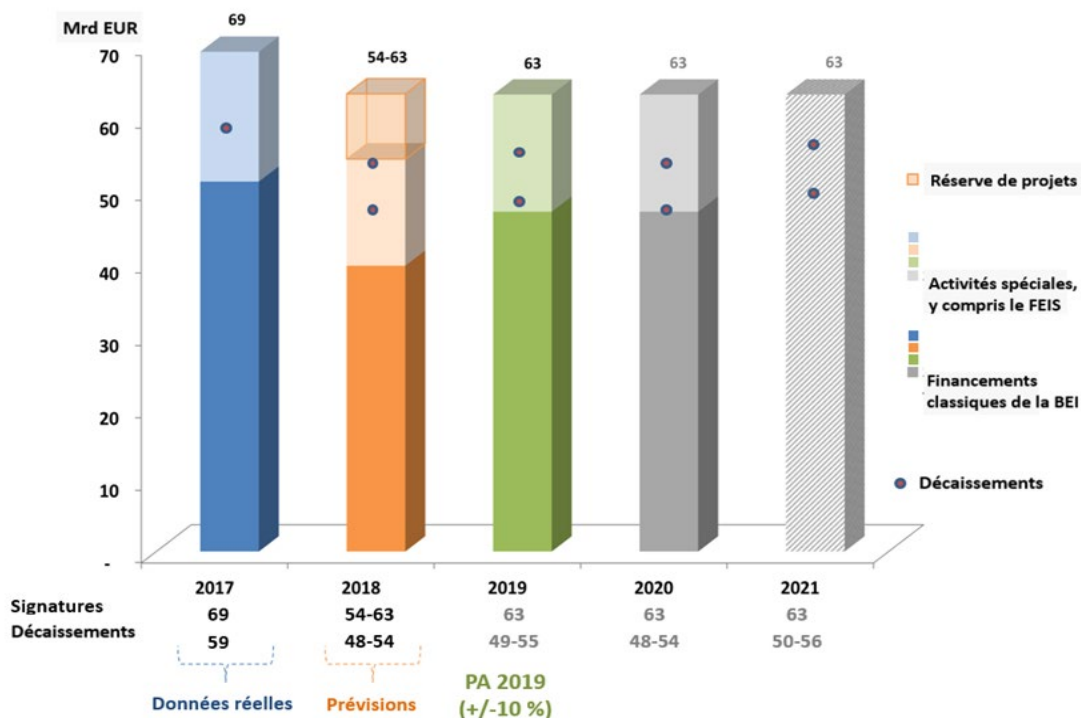
Les tableaux des indicateurs de résultat, des objectifs de politique publique et des indicateurs de suivi ainsi que d'autres statistiques pertinentes relatives au Plan d'activité 2019 sont présentés à l'[annexe 1](#).

#### Programme de prêt (ressources propres de la BEI)

Le [graphique 1](#) reflète l'évolution récente et les prévisions relatives au programme de prêt sur les ressources propres de la BEI. La prudence est un élément clé dans l'environnement politique et économique changeant, en particulier dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'UE. De fait, la réserve de projets fait actuellement l'objet d'un suivi minutieux et les attentes des clients sont gérées en conséquence. Les prévisions de fin d'année pour les nouvelles signatures s'établissent entre 54 milliards d'EUR et 63 milliards d'EUR pour 2018 (conformément à l'orientation en matière de prêts de 67 milliards d'EUR assortie d'une fourchette de variation de +10 %/-20 %, telle qu'approuvée).

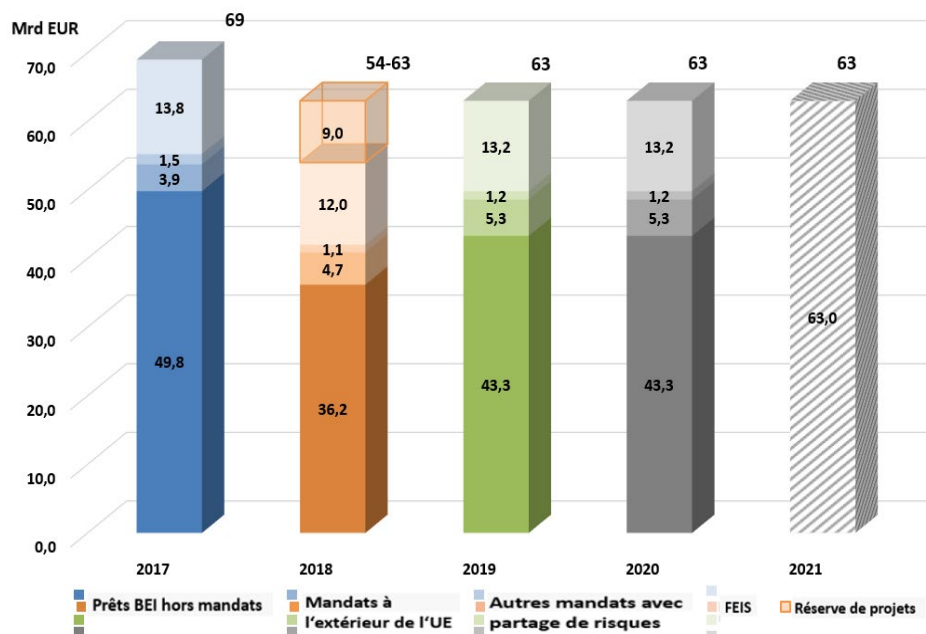
L'orientation de prêt de 63 milliards d'EUR (+10 %/-10 %) pour 2019 et les indications préliminaires pour 2020 et 2021 sont fondées sur l'hypothèse du remplacement de la quote-part de capital du Royaume-Uni. Compte tenu des incertitudes entourant le calendrier de la décision de remplacement du capital et des hypothèses prudentes qui en découlent pour le volume de prêt en 2018, il serait possible d'utiliser, dans les programmes de prêt ultérieurs, le volant de capitaux qui resterait éventuellement disponible à fin 2018 dans la fourchette de variation de +10 %/-10 %, si les conditions qui prévalent et les indicateurs de risque le permettent également.

Graphique 1 – Évolution du programme de prêt de la BEI



Le graphique 2 présente la répartition de l'activité au titre des mandats et des financements hors mandats. La répartition de l'activité n'est pas présentée pour 2021, puisqu'on attend des précisions sur le rôle de la BEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du CFP pour l'après-2020.

Graphique 2 – Répartition de l'activité au titre des mandats et des financements hors mandats



### Programme de prêt – Défis majeurs

Les défis inhérents à la réalisation équilibrée de grands objectifs de l'UE qui ne sont pas compatibles entre eux, à la mise en œuvre de différents mandats et à l'optimisation de la valeur ajoutée de la Banque ont été exposés dans les précédents Plans d'activité et restent pertinents. Il est également reconnu que les négociations en cours sur le rôle de la BEI dans le CFP pour l'après-2020 auront une incidence sensible sur les activités du Groupe BEI. Au vu de la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE et de ses conséquences éventuelles sur le capital de la BEI, l'objectif fondamental dans l'immédiat consiste néanmoins à préserver la viabilité financière à long terme de la Banque.

La décision du Royaume-Uni de sortir de l'UE a entraîné un ralentissement des activités de la BEI dans le pays. L'incidence du Brexit variera d'un État membre à l'autre et d'un marché à l'autre en fonction de l'importance des liens avec l'économie britannique et son secteur financier et pourrait se répercuter sur l'activité de prêt de la Banque au sein de l'UE. Les activités de la BEI en dehors de l'UE continuent à pâtir du contexte politique et financier incertain. D'autres changements d'ordre politique et économique sont à l'œuvre et se diffusent dans le monde entier, à telle enseigne que la Banque doit faire preuve d'une souplesse particulière face à l'ampleur des défis y associés auxquels elle est confrontée pour mettre en œuvre de bout en bout ses programmes de signatures et de décaissements, tant passés (portefeuille) que futurs (nouveaux prêts).

L'élaboration continue de nouveaux produits et initiatives, y compris l'accroissement des flux de travail liés aux fonctions de gestion des risques, de contrôle et de conformité, reste ardue et requiert d'importantes ressources en personnel au sein de la Banque. Généralement, les nouveaux produits financiers complexes et plus risqués sont aussi plus onéreux du fait qu'ils s'accompagnent d'un surcroît de travail en ce qui concerne l'audit préalable, la conformité réglementaire, l'audit juridique et les obligations d'information. Dans l'UE en particulier, la capacité de la Banque à générer une valeur ajoutée financière reste cruciale pour l'absorption des ressources de la BEI. Un défi de taille consiste à déterminer une méthode appropriée de mesure de la valeur ajoutée financière pour la gamme étendue de produits proposée par la BEI dans la conjoncture économique actuelle. Les facteurs coût et tarification représentent également un enjeu important pour la couverture des coûts et la viabilité financière, en particulier dans l'environnement actuel caractérisé par des taux d'intérêt bas.

## Programme de prêt – Objectifs et stratégies

Le [tableau 1](#) présente la ventilation des volumes de signatures et de décaissements par région. L'orientation de prêt pour 2019 et les indications préliminaires pour 2020 et 2021 sont fondées sur la réalisation de 54 milliards d'EUR de nouvelles signatures en 2018, à l'extrémité basse de la fourchette de prévisions (63 milliards d'EUR étant l'extrémité haute de la fourchette de prévisions pour 2018).

**Tableau 1 – Signatures et décaissements d'opérations sur les ressources propres de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE<sup>#</sup>**

Mrd EUR	2017	2018	2019	2020	2021
	Montant réalisé	Prévisions	Orientations	Chiffres indicatifs	
Total des décaissements à l'intérieur de l'UE	53,7	43,2-49,0	43,7-49,5	42,5-48,3	à confirmer*
Total des décaissements à l'extérieur de l'UE	5,4	4,8-5,0	5,3-5,5	5,5-5,7	à confirmer*
<b>Total des décaissements</b>	<b>59,1</b>	<b>48,0-54,0</b>	<b>49,0-55,0</b>	<b>48,0-54,0</b>	<b>49,5-55,5</b>
Total des signatures à l'intérieur de l'UE	62,4	47,2-55,0	55,0	55,0	à confirmer*
Total des signatures à l'extérieur de l'UE	6,5	6,8-8,0	8,0	8,0	à confirmer*
<b>Total des signatures</b>	<b>68,9</b>	<b>54,0-63,0</b>	<b>63,0</b>	<b>63,0</b>	<b>63,0</b>

<sup>#</sup> Les orientations pour le total des signatures sont toutes assorties d'une fourchette de variation de +/-10 %.

\* En fonction du rôle de la BEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du prochain CFP.

Les orientations de signatures (y compris les orientations pour les activités spéciales et les objectifs de politique publique) pour 2019 sont assorties d'une fourchette de variation de +10 %/-10 % pour tenir compte des incertitudes persistantes qui entourent la demande du marché et faire en sorte que la consommation de capital prévue soit optimisée sur la période, en prenant nécessairement en compte les résultats escomptés pour 2018 ainsi que l'évolution des scénarios d'activité ad hoc correspondants. Les décaissements s'appuient sur les orientations chiffrées pour les signatures et sont présentés sous forme de fourchettes.

### Dans l'UE

Le volume total de signatures dans l'UE devrait rester stable, de l'ordre de 55 à 56 milliards d'EUR par an sur la période de planification, dans le droit fil des objectifs de politique publique de la Banque. La BEI restera déterminée à mettre en œuvre le FEIS ainsi que d'autres grands mandats liés au budget de l'UE. Les négociations portant sur le CFP pour l'après-2020 étant en cours, les indications sur la mise en œuvre d'InvestEU en 2021 sont fournies à titre préliminaire et dépendent de l'adoption de la législation par les colégislateurs.

Forte de ses compétences, la Banque fournira des solutions de financement à long terme dans l'UE en recourant à des produits adaptés qui répondent aux besoins du marché et maximisent l'impact de ses interventions. En particulier, elle mettra à profit sa connaissance du marché et son réseau établi de relations avec les pouvoirs publics et les investisseurs privés pour sélectionner des projets et concevoir des structures de financement qui contribuent à la cohésion et à la compétitivité de l'économie de l'UE. Des prestations supplémentaires non

financières, comme les services de conseil, seront également proposées de sorte à faciliter une mobilisation active d'autres sources de financement.

Dans la palette de la BEI, les produits qui fournissent des financements à plus haut risque au titre du FEIS sont peut-être actuellement l'objet de la plus grande visibilité politique et des attentes les plus élevées. Toutefois, les produits classiques de la BEI restent d'un grand intérêt pour lever et distribuer des volumes de financement considérables de manière collective à l'appui de projets et (ou) de contreparties qui ne sont pas admissibles au titre du FEIS. Ainsi, la Banque continue de jouer un rôle majeur en accordant des financements faisant l'objet d'une intermédiation, ce qui lui permet de maintenir un niveau important de soutien aux PME et, partant, de renforcer l'emploi et la compétitivité dans l'UE.

Pour servir un grand nombre de PME et d'ETI efficacement, le Groupe BEI coopère avec un vaste réseau d'intermédiaires financiers et tire parti de leur expertise, de leurs connaissances à l'échelle locale et de leur proximité avec les entreprises. Les difficultés d'accès aux financements de certaines PME et ETI restent une lacune structurelle du marché qui varie sensiblement en fonction de la situation géographique, du segment d'activité et du type de financement (se reporter à l'encadré spécifique *Investissements : besoins à moyen et long terme et déficits de financement*). Parallèlement, dans les régions où l'accès aux financements s'améliore, le Groupe BEI se tourne vers des opérations à forte valeur ajoutée et des priorités complémentaires pour le financement des PME et ETI, comme l'innovation et l'action en faveur du climat.

La demande reste élevée pour les prêts classiques à l'investissement qui répondent à des besoins à l'échelle des pays et des régions et couvrent un large éventail de domaines prioritaires : recherche-développement et éducation, infrastructures, énergie, environnement, transformation numérique, etc. Les prêts-cadres permettent également de soutenir les stratégies de développement et les programmes d'investissement des régions européennes. Le réseau routier régional, les infrastructures et services publics (établissements scolaires et hospitaliers et services de protection sociale) et les communications à haut débit notamment bénéficient de ce type de financements, auquel s'ajoutent des fonds de l'UE.

Sur le plan de la coopération, le FEIS a favorisé dans l'UE la forte expansion de la gamme de produits financiers de la Banque. Il a facilité l'essor de nouveaux produits au titre des activités dites spéciales ; sont ciblées en particulier les entreprises du secteur privé présentant des risques plus élevés qui n'auraient pas accès au crédit sans cet appui. Avec le FEIS, les produits sous-jacents génèrent une plus grande additionnalité que les produits classiques, ce qui en fait un instrument unique pour favoriser la croissance et l'emploi durables, des aspects cruciaux pour la cohésion et la compétitivité. La mise à disposition d'une large gamme de produits au titre du FEIS facilite aussi les activités de la Banque à l'appui de la cohésion, de l'action en faveur du climat et de la compétitivité, comme exposé dans la [section 5](#).

Un nombre restreint de fonds de dette axés sur la croissance et d'opérations de titrisation non granulaire est en phase pilote. Ces opérations viennent améliorer l'offre de produits de la BEI sur le segment du financement des ETI et soutenir l'acheminement du crédit vers l'économie réelle, dans le droit fil des mesures de l'Union des marchés de capitaux visant à drainer des financements par la dette d'investisseurs non bancaires. L'offre et les initiatives d'élaboration de produits de la Banque viendront encore compléter celles du FEI, qui se concentrent sur les

opérations de titrisation et les fonds de prêt diversifiés, c'est-à-dire granulaires, ainsi que, pour les fonds non granulaires, sur le segment du financement des PME de petite dimension.

En outre, l'initiative pour des transports plus propres actuellement mise au point avec la Commission soutiendra l'intégration des transports, des solutions liées à l'énergie (véhicules électriques) ainsi que le déploiement d'infrastructures connexes pour la décarbonation de la mobilité.

Les nouveaux instruments devraient avoir une incidence encore plus forte et permettre d'étendre le rayon d'action à de nouveaux clients et de nouveaux marchés. Dans le droit fil de la tendance observée ces dernières années, on table sur une proportion importante d'opérations avec de nouveaux clients<sup>2</sup>.

La polyvalence de l'ensemble de la gamme de produits et l'élargissement du rayon d'action de la BEI à de nouveaux clients et marchés devraient avoir pour corollaire une orientation à la hausse de l'impact et de l'additionnalité d'ensemble des interventions de la BEI dans l'UE (se reporter à la [section 5](#) pour plus de détails).

### Hors de l'UE

Hors de l'UE, la Banque continuera de veiller à ce que les investissements soient acheminés vers des projets là où ils sont les plus efficaces, satisfont au principe d'additionnalité et peuvent générer les retombées les plus fortes et les plus durables. Cela passera non seulement par des projets du secteur privé, mais aussi du secteur public, notamment grâce à la mise en place d'infrastructures et de services adaptés, une condition préalable au développement du secteur privé. Ensemble, les investissements du secteur public et du secteur privé contribuent à soutenir la capacité des pays à apporter une réponse et à renforcer la résilience à long terme face aux chocs et aux crises, comme des mouvements de population massifs, soudains et incontrôlés. Les projets appuient le développement durable en améliorant les conditions de vie, en particulier dans des zones très vulnérables, et en favorisant la croissance à long terme et la création d'emplois.

La BEI continuera de promouvoir les objectifs définis dans les politiques européennes de coopération extérieure et d'aide au développement en vertu du MPE et du mandat Cotonou, ainsi que par ses opérations sur ressources propres. À la faveur de ces instruments, la Banque table sur un volume stable de signatures hors de l'UE, de 8 milliards d'EUR par an jusqu'en 2020, dont les deux tiers pourraient relever des mandats assortis de garanties de l'UE ou des États membres. Pour 2021, la capacité de la BEI à mener des activités hors de l'UE dépendra du résultat des négociations en cours sur l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale proposé.

Une difficulté majeure dans le cadre du MPE en cours reste la réalisation d'objectifs ambitieux. Dans les Balkans occidentaux et les pays voisins du Sud, l'initiative Résilience économique (IRE) a relevé sensiblement les objectifs et, dans certains cas, une assistance technique (AT) relevant du volet spécifique d'assistance technique de l'IRE, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, est dispensée dans le double objectif de soutenir la mise en œuvre des

<sup>2</sup> Nouveaux clients, y compris clients n'ayant pas signé de nouveau contrat de financement avec la BEI ces cinq dernières années.



projets existants de la BEI et de recenser de nouveaux projets contribuant à la résilience économique dans la région.

Les ressources du mandat continueront aussi à soutenir des opérations de capital-investissement et de microfinance, en mettant l'accent sur les investissements dans les technologies financières et le capital-risque. L'accès des microentreprises aux financements sera encore renforcé par des investissements dans des fonds généralistes axés sur les PME, avec pour objectif de favoriser la croissance économique, la création d'emplois et l'inclusion financière. Les prêts aux institutions de microfinance soutiendront la fourniture de crédit et d'autres services financiers essentiels aux groupes sociaux les plus démunis, souvent des femmes et des groupes vulnérables, le but ultime étant de contribuer à renforcer la résilience économique et, ainsi, de permettre aux pays d'absorber des chocs tels que les grands mouvements de population. De surcroît, l'appui à l'action extérieure et à la diplomatie de l'UE se poursuit, par exemple, avec le déploiement d'aides non remboursables de l'UE au titre du Fonds Madad pour répondre aux besoins urgents en infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement dans les villes turques situées le long de la frontière syrienne et accueillant de nombreux réfugiés.

La Banque reste déterminée à consacrer 35 % de son volume de nouveaux financements à l'action en faveur du climat dans les pays en développement d'ici 2020. Les projets cibleront à la fois l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, afin de mieux protéger les populations, les actifs et les écosystèmes et d'améliorer leur résilience face aux changements climatiques actuels et futurs.

Les activités de financement que la BEI mène entièrement à ses propres risques à l'extérieur de l'UE au titre des mécanismes sur risques propres en vigueur continueront, en outre, à compléter les activités de financement au titre des mandats. La Banque se montrera prudente dans la sélection de projets au titre des mécanismes sur risques propres, définissant des priorités pour promouvoir les biens publics mondiaux, comme l'action en faveur du climat ou la protection de l'environnement, ou soutenir des projets stratégiques tels que les investissements des entreprises européennes hors de l'UE, tout en veillant à ce que ses activités extérieures demeurent à des niveaux conformes à sa propension au risque.

En octobre 2018, le Conseil d'administration de la BEI a été tenu informé du fruit d'une réflexion des services sur la manière d'optimiser la structure du Groupe BEI pour les activités dans le monde entier afin de réduire la fragmentation et de renforcer la visibilité et les intérêts de l'UE à l'extérieur de son territoire. Les discussions avec les États membres et leurs agences bilatérales, ainsi qu'avec la Commission européenne et le SEAE se poursuivent sur cette question.

### Objectifs de politique publique (OPP)

Les orientations pour les objectifs de politique publique présentées ci-dessous continuent de mettre tout particulièrement l'accent sur le soutien dans les secteurs des infrastructures et de l'innovation. La demande du marché pour des projets au titre de l'objectif relatif à l'environnement continue d'augmenter, s'agissant notamment des projets liés aux transports durables ayant une contribution élevée à l'action en faveur du climat, une tendance que l'on a déjà observée en 2018 et qui devrait se poursuivre. Par conséquent, la part relative de l'objectif relatif à l'environnement exprimée en pourcentage du volume total des nouvelles



signatures devrait augmenter par rapport aux orientations fixées les années précédentes.

En revanche, les nouvelles orientations ciblant exclusivement l'octroi de financements aux PME et ETI seront ramenées à un niveau inférieur aux orientations fixées les années précédentes. Cette évolution est en partie imputable au ralentissement de l'octroi de prêts intermédiés classiques dans le contexte actuel de forte liquidité des marchés. Elle traduit toutefois aussi la combinaison croissante de l'OPP relatif au soutien des PME avec d'autres OPP prioritaires, en particulier l'innovation. Cela témoigne aussi du succès de l'offre étoffée de la BEI en matière de produits en partage de risque et de produits permettant un allègement des exigences en fonds propres. La nouvelle génération de produits de la BEI porte généralement sur des montants plus limités tout en exerçant un effet de levier plus élevé sur le volume mobilisé des investissements des PME et des ETI. Malgré la baisse du volume global de signatures visé au titre de l'objectif relatif aux PME, la Banque continuera donc à offrir un niveau important de soutien au secteur des PME et des ETI qui reste déterminant pour la croissance et l'emploi au sein de l'UE.

Il importe également de reconnaître la contribution du FEI au soutien des PME (titres adossés à des actifs, garanties plafonnées et non plafonnées, fonds de prêts et fonds ciblant le segment inférieur du secteur des ETI) et à l'innovation (volet Garanties pour les PME du dispositif InnovFin, activité de capital-risque). Le FEI continuera de contribuer à la réalisation de ces deux OPP dans le cadre de mandats de la BEI, de la Commission, de mandats privés et de mandats des États membres, auxquels s'ajoute en tant que de besoin sa capacité de prise de risque propre. L'activité globale devrait rester stable au cours des trois prochaines années, suivant une répartition à parts égales entre ces deux OPP. Le soutien du FEI aux PME et à l'innovation devrait s'élever, respectivement, à au moins 5,3 milliards d'EUR et 4,6 milliards d'EUR par an en 2019 et 2020, ce qui signifie que le soutien total effectif du Groupe BEI aux PME et à l'innovation pourrait dépasser, respectivement, 22 milliards d'EUR et 19 milliards d'EUR par an.

Globalement, l'objectif relatif à la cohésion économique et sociale et à la convergence devrait représenter 30 % de l'ensemble des signatures. Une sélection efficace des projets à l'appui de la cohésion devrait permettre d'atteindre cet objectif ambitieux également au cours des années à venir.

Au cours des prochaines années, la Banque cherchera à maintenir sa position de principal bailleur de fonds multilatéral de l'action en faveur du climat et elle s'engage à y consacrer chaque année plus de 25 %<sup>3</sup> du total de ses prêts sur ressources propres. À cet égard, la BEI entend tenir son engagement de porter de 25 % à 35 % la part de ses prêts consacrée à l'action en faveur du climat dans les pays en développement d'ici à 2020, s'engageant à financer des projets pour un total de 100 milliards d'USD dans le monde entier sur la période 2016-2020.

Le [tableau 2](#) présente des prévisions pour 2018, des orientations pour 2019 et des indications préliminaires pour 2020 et 2021 pour ce qui concerne les OPP et les indicateurs transversaux.

<sup>3</sup> Cet indicateur annuel ayant trait à l'action pour le climat est calculé pour l'ensemble du portefeuille de la Banque, agrégeant toutes les opérations de la BEI sur ressources propres. Le contenu de l'action en faveur du climat est évalué durant l'instruction et communiqué au Conseil d'administration lors de l'approbation du projet. Il est déterminé à partir d'une liste de critères d'admissibilité qui est publiée sur le site web de la BEI : <http://www.eib.org/en/infocentre/publications/all/climate-action-lending-eligibility-list.htm>

Tableau 2 – Objectifs de politique publique<sup>#</sup>

Signatures (ressources propres) par objectif de politique publique** (Mrd EUR)	2017 Montant réalisé	2018 Orientations	2018 Prévisions	2019 Orientations	Chiffres indicatifs	
					2020	2021
<b>Innovation</b>	<b>14,1</b>	<b>15,3</b>	<b>12,4</b>	<b>14,5</b>	14,5	à confirmer*
- à l'intérieur de l'UE	13,9	14,9	12,15	14,1	14,1	à confirmer*
- à l'extérieur de l'UE	0,2	0,4	0,28	0,4	0,4	à confirmer*
<b>Financement des PME et des ETI***</b>	<b>20,4</b>	<b>18,4</b>	<b>13,8</b>	<b>15,8</b>	15,8	à confirmer*
- à l'intérieur de l'UE	18,2	15,7	11,7	13,5	13,5	à confirmer*
- à l'extérieur de l'UE	2,2	2,7	2,1	2,3	2,3	à confirmer*
<b>Infrastructures</b>	<b>17,9</b>	<b>16,8</b>	<b>13,5</b>	<b>15,8</b>	15,8	à confirmer*
- à l'intérieur de l'UE	16,5	14,4	11,6	13,6	13,6	à confirmer*
- à l'extérieur de l'UE	1,4	2,4	1,9	2,2	2,2	à confirmer*
<b>Environnement</b>	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>	<b>14,3</b>	<b>17,0</b>	17,0	à confirmer*
- à l'intérieur de l'UE	13,8	13,5	11,6	13,9	13,9	à confirmer*
- à l'extérieur de l'UE	2,7	3,0	2,7	3,1	3,1	à confirmer*
<b>Total des signatures à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE</b>	<b>68,9</b>	<b>67,0</b>	<b>54,0</b>	<b>63,0</b>	63,0	63,0
Signatures contribuant à la <b>cohésion économique et sociale et à la convergence</b> (au sein de l'UE, de l'AELE et des pays préadhésion) – en % des signatures	<b>30,1</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	30,0	à confirmer*
Signatures contribuant à l' <b>action en faveur du climat</b> (total BEI) – en % des signatures	<b>28,2</b>	<b>26,0</b>	<b>26,1</b>	<b>26,1</b>	26,3	à confirmer*

<sup>#</sup> Les orientations pour les signatures dans les domaines de l'innovation, du soutien aux PME et aux ETI, des infrastructures et de l'environnement sont toutes assorties de la fourchette de variation de +/-10 % associée aux orientations concernant le volume total des nouvelles signatures de prêt.

\* En fonction du rôle de la BEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du prochain CFP.

\*\* Hors signatures du FEI qui, du point de vue du Groupe BEI, contribuent à la réalisation des deux OPP relatifs au financement des PME et des ETI et à l'innovation (contribution de 4,7 milliards d'EUR et 4,6 milliards d'EUR respectivement en 2017, prévisions de 5,5 milliards d'EUR et 4,8 milliards d'EUR respectivement en 2018, projections d'au moins 5,3 milliards d'EUR et 4,6 milliards d'EUR respectivement en 2019-2020).

\*\*\* Se reporter aux explications dans le texte ci-dessus : il est exposé en détail la combinaison de l'OPP relatif au soutien des PME avec d'autres OPP prioritaires, notamment l'innovation, ce qui signifie que le soutien total de la BEI aux PME et ETI devrait s'élever à au moins 17,4 milliards d'EUR par an en 2019 et 2020. En outre, le soutien du FEI en faveur des PME devrait s'élever à 5,3 milliards d'EUR au moins en 2019 et 2020.

### *Les comptes rendus sur les objectifs de politique publique – Évolution des priorités de l'UE*

Les comptes rendus de la BEI sur ses objectifs de prêt ont accompagné l'évolution des priorités de l'UE, avec pour résultat le système actuel des quatre OPP et des deux indicateurs transversaux pour lesquels des objectifs sont fixés dans le Plan d'activité. De nouveaux défis internes et externes se font jour. Le nombre d'objectifs supplémentaires devient de plus en plus difficile à traiter au niveau opérationnel (en particulier pour les nouvelles initiatives comme le FEIS et l'IRE) et le CFP pour l'après-2020 fixera les nouveaux principes et priorités de l'UE qui devront être transposés dans les objectifs de prêts de la BEI.

Les principes de l'UE, tels que proposés, sont axés sur la valeur ajoutée de l'Europe et les résultats – faire plus avec moins. Les priorités proposées à l'échelle de l'UE sont : le marché unique, l'innovation et le numérique, la cohésion et les valeurs, les ressources naturelles et l'environnement, les migrations et la gestion des frontières, la sécurité et la défense, ainsi que les pays voisins et le reste du monde. La mise en adéquation des OPP de la BEI avec les nouvelles priorités au niveau de l'UE devra respecter le périmètre des secteurs et activités admissibles de la Banque.

En attendant l'issue des discussions relatives au CFP pour l'après-2020, la Banque s'emploie à évaluer ses objectifs actuels de politique publique ainsi que les rapports y afférents ; elle a récemment mené à bien une étude comparative entre ses comptes rendus sur les objectifs de prêt et ceux d'autres institutions financières internationales (IFI). Il en ressort que la BEI agit globalement conformément à la pratique courante en combinant des objectifs prioritaires et des objectifs transversaux correspondant aux spécificités de sa mission.

L'additionnalité est un concept très discuté parmi les IFI, qui part d'un principe clair et simple : les interventions des IFI doivent apporter une contribution utile sur le plan social qui, à défaut, ne pourrait avoir lieu. À la BEI, on entend par additionnalité la mise à profit de ce statut unique d'institution de financement de l'UE pour susciter et améliorer, par les financements et les conseils de la Banque, des projets d'investissement contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE. À l'heure actuelle, la Banque renforce son cadre de mesure de l'additionnalité en vue de lui conserver sa pertinence et sa crédibilité.

D'autres sphères d'influence sur les comptes rendus des BMD ont trait aux ODD des Nations unies et à la définition de l'effet de mobilisation ; à cet égard, la concordance avec les cadres des OPP et de la valeur ajoutée de la BEI est également prise en compte.

## Activités spéciales

### Activités spéciales au sein de la Banque

Les activités spéciales permettent à la Banque de soutenir des projets prioritaires par la prise en charge d'un profil de risque plus élevé que celui d'opérations classiques, à ses propres risques ou via ses partenariats en partage de risques avec la Commission moyennant l'appui des garanties de l'UE.

Les orientations chiffrées prévues pour les activités spéciales sont indiquées dans le [tableau 3](#).

**Tableau 3 – Activités spéciales à plus haut risque, partage des risques, volet Infrastructures et innovation du FEIS et InvestEU (pour l'après-2020)<sup>#</sup>**

Mrd EUR	2017 Montant réalisé	2018 Prévisions	2019 Orientations	2020 Chiffres indicatifs	2021 Chiffres indicatifs
Activités spéciales (à plus haut risque)*, FEIS et InvestEU	16,4	13,4	14,7	14,7	à confirmer**
Autres activités avec partage de risques et mandats	1,5	1,2	1,4	1,4	à confirmer**
<b>Total des activités spéciales</b>	<b>17,9</b>	<b>14,6</b>	<b>16,2</b>	<b>16,2</b>	<b>16,9</b>
Montant estimé des investissements mobilisés par le FEIS (volet Infrastructures et innovation)***	59,0	50,0	55-60	55-60	10-15

\* dont environ 1,4 à 2,5 milliards d'EUR d'activités spéciales en risques propres par an.

\*\* En fonction du rôle de la BEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du prochain CFP.

\*\*\* Investissements découlant de l'intervention de la BEI, tels qu'estimés au moment de la signature du projet.

# Les orientations pour les signatures au titre des activités spéciales sont toutes assorties de la fourchette de variation de +/-10 % associée aux orientations concernant le volume total des nouvelles signatures.

Le Groupe BEI reste très attaché à maintenir l'activité du mandat du FEIS ainsi que des autres mandats et partenariats avec partage des risques. La BEI étant l'unique organe chargé de la mise en œuvre du FEIS, elle est en mesure de conférer à son action une grande efficacité et de mobiliser des investissements porteurs d'une valeur ajoutée concrète pour l'économie européenne. De fait, le FEIS est le principal instrument pour les activités spéciales au sein du Groupe BEI. Il a été conçu pour compléter les ressources propres de la Banque de sorte à lui permettre d'accroître son degré de tolérance au risque et son volume global d'opérations assorties d'un profil de risque relevant des activités spéciales.

L'objectif intermédiaire d'investissement du FEIS, fixé à 315 milliards d'EUR, a été largement atteint en juillet 2018, sur la base de 898 opérations de prêt approuvées pour 65,5 milliards d'EUR qui devraient mobiliser 335 milliards d'EUR d'investissements dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. Dans le sillage de ce succès, le Conseil et le Parlement européen sont déjà convenus de prolonger la durée du mandat du FEIS et d'en renforcer la capacité de sorte à faciliter au total 500 milliards d'EUR d'investissements d'ici à la fin de 2020. Avec un volume de prêt approuvé de 69,5 milliards d'EUR au 11 décembre 2018, le Groupe BEI prévoit de faciliter 371,2 milliards d'EUR d'investissements. Il est donc en bonne voie pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé pour 2020. Les projections de signatures sont également en bonne voie pour atteindre l'objectif de 500 milliards d'EUR d'investissements mobilisés en 2021<sup>4</sup>, si l'on tient compte des niveaux actuels de l'effet multiplicateur et du taux normal de non-aboutissement des projets ou des délais entre l'approbation et la signature.

<sup>4</sup> Conformément à l'article 9 du règlement prévoyant la prolongation du FEIS, la période d'investissement pendant laquelle peut être octroyée la garantie de l'UE à l'appui d'opérations court jusqu'au 31 décembre 2020, en ce qui concerne les opérations de la BEI pour lesquelles un contrat est signé entre la Banque et le bénéficiaire ou l'intermédiaire financier au plus tard le 31 décembre 2022.

Le déploiement du Plan d'investissement pour l'Europe a aussi donné lieu à une coopération plus poussée entre les BINPE et le Groupe BEI (se reporter à la [section 5](#)). Les BINPE tiennent un rôle clé en raison de leur savoir-faire et de leurs connaissances spécifiques concernant le contexte local, les milieux d'affaires et la communauté des investisseurs, ainsi que les politiques et stratégies nationales. La coopération passe par un large éventail de produits, dont des programmes ou enveloppes spécifiques aux BINPE, comme le volet d'instruments de fonds propres pour les BNPE, la plateforme d'apport de fonds propres FEI-INPE ou encore l'initiative de titrisation FEI-INPE, de manière à couvrir la demande pour des instruments de fonds propres et de type apport de fonds propres à laquelle le secteur privé ne répond pas entièrement. La BEI peut aider à combler cette lacune en partenariat avec les BINPE et elle continuera de faire porter ses efforts sur l'amélioration de la coopération au profit de l'absorption et de la portée du FEIS comme de la conception de nouveaux produits, plateformes et structures de co-investissement, en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché.

D'autres mandats avec partage de risque, InnovFin et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) principalement, seront poursuivis en 2019 et 2020 à un niveau conforme aux orientations stratégiques retenues pour la période budgétaire restant à courir. Après un recentrage aux fins d'une meilleure complémentarité avec le FEIS, l'offre du dispositif InnovFin a été élargie et déclinée en produits thématiques pour mieux répondre aux besoins de financement spécifiques d'une sélection de secteurs innovants, notamment des projets au titre du volet Projets de démonstration liés à l'énergie et du Mécanisme de financement de la recherche sur les maladies infectieuses. La BEI continuera aussi à mettre au point de nouvelles plateformes d'investissement thématiques en coopération avec la Commission, sachant qu'elles restent soumises à l'approbation du Conseil d'administration de la Banque. Une réorientation stratégique de l'accord de délégation portant sur l'instrument de prêt du MIE est actuellement envisagée pour étoffer l'offre de produits thématiques en mettant l'accent sur des solutions innovantes, notamment dans le secteur des transports.

Pour les activités spéciales hors de l'UE, la BEI a mis au point en coopération avec la Commission un cadre de garantie au titre de la Facilité d'investissement pour le voisinage destiné à créer une garantie sur portefeuille plafonnée normalisée. Le programme « Commerce et compétitivité » de l'UE constitue une garantie pilote au titre de ce nouveau cadre, avec le déploiement des premières opérations fin 2018.

Les chiffres présentés dans le [tableau 3](#) ne tiennent pas compte des activités du FEI au titre des mandats que ce dernier gère pour la BEI. Les chiffres de ces activités sont présentés dans le [tableau 4a](#).

## Activités spéciales au sein du FEI

Tableau 4a – Mandats BEI gérés par le FEI (y compris le FEIS)

Mrd EUR	2017 Montant réalisé	2018 Prévisions	2019 Orientations	2020 Chiffres indicatifs	2021
<b>Activités découlant du mandat du FEI (y compris FEIS et InvestEU)</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	à confirmer*
Mandat ressources en capital-risque (RCR)	1,4	1,0	1,2	1,2	à confirmer*
dont :					
- FEIS et InvestEU	-	0,3	0,7	0,5	à confirmer*
Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI (EREM)	0,5	0,4	-	-	-

\* En fonction du rôle du FEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du prochain CFP.

En juillet 2018, la BEI a approuvé un relèvement de 1,5 milliard d'EUR du mandat Ressources en capital-risque à titre de contribution supplémentaire au volet PME du FEIS. Cette augmentation sera effectuée en trois tranches annuelles de même montant à compter de 2018. En outre, le FEI prévoit de déployer, sur la base des rentrées de fonds qui renforcent sa capacité de financement, 0,5 à 0,7 milliard d'EUR de ressources du mandat RCR par an en 2019 et 2020 hors du cadre du FEIS.

Le FEI poursuivra son programme de cessions de fonds proches de la fin de la durée contractuelle (c'est-à-dire des fonds ayant atteint la fin de leur durée de vie prévue, ou s'en approchant – 0,2 milliard d'EUR par an en moyenne) et envisagera d'autres cessions d'actifs en capital-investissement au titre du mandat RCR dans le cadre des mesures d'optimisation du capital lancées au sein du Groupe BEI.

Le Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI expirera en 2018. La collaboration entre la BEI et le FEI se poursuivra au titre du modèle d'accord de niveau de service pour les opérations portant sur des titres adossés à des actifs, mais le modèle d'accord de niveau de service pour les investissements en fonds propres prendra fin aussi en 2018.

Le [tableau 4b](#) fournit une vue d'ensemble des engagements du FEI au titre du volet PME du FEIS.

Tableau 4b – Volet PME du FEIS déployé par le FEI

Mrd EUR	2017 Montant réalisé	2018 Prévisions	2019 Orientations	2020 Chiffres indicatifs	2021*
<b>FEIS – Volet PME (signatures)</b>	<b>2,9</b>	<b>4,1</b>	<b>6,1</b>	<b>6,2</b>	-
dont :					
- opérations soutenues par la BEI (à plus haut risque) et mandat RCR	-	0,3	0,7	0,5	-
- opérations soutenues par l'UE (partage des risques)	0,8	0,6	0,9	0,9	-
- opérations soutenues par d'autres ressources	2,1	3,2	4,5	4,8	-
<b>Montant estimé des investissements mobilisés par le FEIS</b>	<b>29,4</b>	<b>25,0</b>	<b>39,0</b>	<b>40,0</b>	-

\* En fonction du rôle du FEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du prochain CFP.

En juillet 2018, le volet PME du FEIS contribuait pour plus de 108 milliards d'EUR à la réalisation de l'objectif initial de 315 milliards d'EUR d'investissements facilités dans l'ensemble de l'UE. Jusqu'en 2020, dans le cadre du volet PME du FEIS prolongé, le FEI prévoit de faciliter 40 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires par an en augmentant les

composantes d'instruments de fonds propres ciblant des entreprises à un stade précoce ou avancé de leur développement. De nouveaux produits, en particulier pour l'accès des PME à d'autres sources de financement (fonds de dette), des volets spécifiques en faveur notamment de l'éducation et des compétences ou des instruments ciblant le secteur agricole, sont également en cours d'élaboration.

### Services de conseil

Le [tableau 5](#) donne une indication de l'évolution attendue des services de conseil.

**Tableau 5 – Activités de conseil**

	2017 Montant réalisé	2018 Prévisions	2019 Orientations	2020 Chiffres	2021* indicatifs	2019-2021 Moyenne
Nombre de nouvelles missions – À l'intérieur de l'UE	385	420	420	390	400	403
- dont via la Plateforme européenne de conseil en investissement	9%	11%	13%	15%	17%	15%
Nombre de nouvelles missions – À l'extérieur de l'UE	99	110	110	90	100	100
<b>Nombre total de nouvelles missions</b>	<b>484</b>	<b>530</b>	<b>530</b>	<b>480</b>	<b>500</b>	<b>503</b>
<b>Coût d'investissement total estimé des projets soutenus (Mrd EUR)</b>	<b>27,0</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>30,0</b>	<b>33,3</b>
<b>Nombre d'opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil</b>	<b>75</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>75</b>	<b>80</b>

\* En fonction de la décision relative au rôle de la Banque en ce qui concerne les mandats de conseil au titre du CFP pour l'après 2020.

La priorité pour la période de planification sous revue est de mener à bien les programmes de conseil en place. JASPERS continuera à soutenir la préparation de projets d'envergure, sachant que l'on estime à 180 le nombre de projets qui seront approuvés par la Commission sur la période 2019-2021 pour un coût total de 50 milliards d'EUR environ. Il est prévu qu'un pourcentage important de ces projets sera également cofinancé par la Banque. L'accent est mis tout particulièrement sur la poursuite de la contribution de la plateforme européenne de conseil en investissement au Plan d'investissement pour l'Europe, sur l'absorption des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), ainsi que sur la facilitation de la combinaison de différentes sources de fonds à la faveur de l'adoption du règlement « Omnibus », notamment via la mise au point de plateformes d'investissement. La mise en œuvre d'instruments financiers en sera facilitée, ce qui améliorera l'utilisation des ressources de l'UE et des fonds publics tout en permettant la mobilisation d'investisseurs privés. La Banque participera aussi activement à la création du Conseil européen de l'innovation dans sa phase pilote puis dans sa phase opérationnelle dans le cadre du futur programme Horizon Europe. En outre, la Banque continuera à élaborer des programmes de conseil comme URBIS (URBan Investment Support), qui ont déjà fait leurs preuves. Elle profitera de la période 2019-2020 pour étudier avec la Commission comment poursuivre et financer ces programmes durant le prochain CFP. Il n'est pas prévu, à ce stade, de mettre au point de nouveaux programmes de conseil d'importance en 2019-2020. Néanmoins, le programme de soutien relatif à la RNE 300 déjà approuvé dans le cadre des services de conseil InnovFin devrait être mis en œuvre et l'élargissement de programmes d'assistance technique en place en Roumanie, en Bulgarie et, éventuellement, en Pologne est envisagé. Les programmes en place (par exemple, l'assistance technique de l'IRE) sont assortis d'objectifs ambitieux et la mise en œuvre en sera délicate compte tenu des ressources disponibles.

Parallèlement à la mise en œuvre de programmes existants, des préparatifs sont également en cours concernant le CFP pour l'après-2020. Un rôle concret dans la gestion de l'assistance technique de l'UE et la mise à disposition d'un niveau adéquat de ressources de l'UE restent déterminants pour la mise en œuvre future de la plupart des activités de conseil de la BEI. La BEI entend par conséquent tirer parti de ses compétences clés, notamment l'étendue et la diversité de son savoir-faire, sa couverture géographique unique dans les 27 États membres de l'UE, le déploiement probant de la plateforme européenne de conseil en investissement et sa collaboration étroite avérée avec des partenaires externes, pour se positionner comme le coordinateur opérationnel et principal partenaire de mise en œuvre de la plateforme de conseil InvestEU. En outre, la Banque aura pour objectif de gérer de manière sélective des programmes d'assistance technique spécifiques en dehors du périmètre du programme InvestEU, comme le domaine de la cohésion.

La contribution financière de la BEI aux programmes de conseil devrait rester conforme aux modalités financières et contractuelles déjà convenues pour la période 2019-2020. Au fil de leur développement, les services de conseil de la BEI ont continué à apporter de la valeur, pour un coût initial modeste et une consommation de capital minimale au bénéfice à la fois de l'environnement d'investissement, par un vaste renforcement des capacités, et des activités de la Banque, par le soutien à la constitution d'une réserve de projets de meilleure qualité, bien préparés et bancables.

Le programme de prêt et de services de conseil présenté ci-dessus a été mis au point en tenant compte des paramètres de risques pertinents et d'une gestion appropriée des ressources.



## 4. Viabilité financière

### Collecte de ressources et relations avec les investisseurs

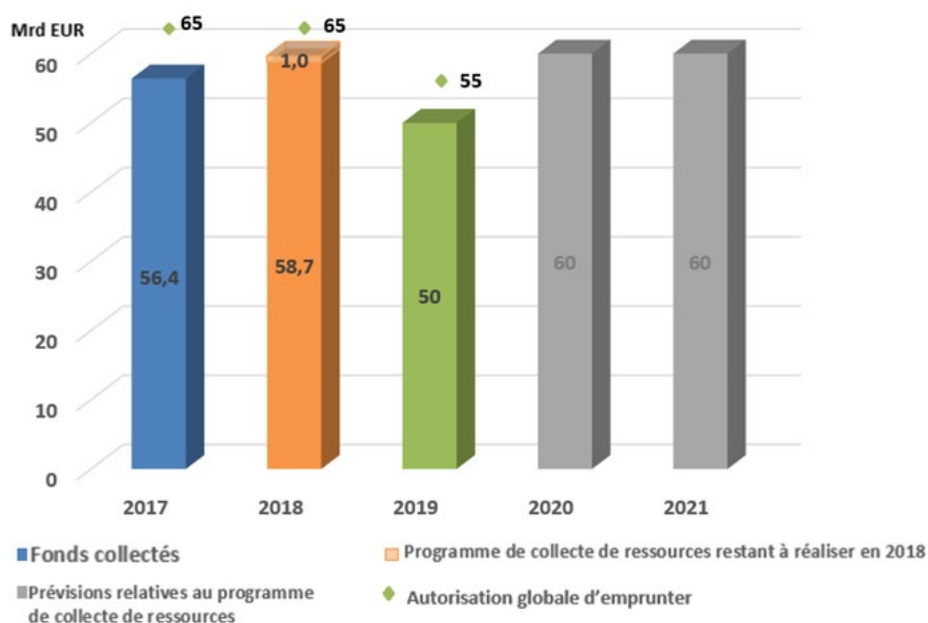
La haute qualité de crédit de la Banque est le fondement de son modèle économique. La confiance des investisseurs, comme la note de crédit, repose à la fois sur l'assise financière de la BEI et sur la solidité et la disponibilité du soutien que lui accordent ses actionnaires, les États membres de l'UE.

La Banque a tenu ses réunions annuelles avec les agences de notation S&P, Moody's et Fitch en juin et en juillet. La note AAA assortie de perspectives stables de la dette de la BEI a été confirmée par S&P le 31 juillet 2018, par Fitch le 11 septembre 2018 et par Moody's le 14 septembre 2018.

Dans leurs dernières analyses, les agences de notation donnent une évaluation positive de la solidité financière intrinsèque de la BEI et considèrent la relation étroite que cette dernière entretient avec ses actionnaires comme un point fort. Elles estiment que les États membres vont continuer de faire preuve d'un niveau élevé de soutien.

Les prévisions relatives au programme de collecte de ressources reflètent le volume d'emprunt nécessaire pour concrétiser les orientations présentées dans la [section 3](#). Au-delà des objectifs de prêt, les volumes de collecte de ressources sur l'horizon des prévisions tiennent compte des principaux flux de trésorerie de la Banque comme les remboursements d'emprunts, les rachats d'obligations estimés et les rentrées de fonds liées à des prêts. Il en ressort des prévisions pour les besoins d'emprunt annuels en 2019 qui figurent dans le [graphique 3](#), accompagnées d'indications préliminaires pour 2020 et 2021. L'autorisation globale d'emprunter pour 2019 porte sur un montant de 55 milliards d'EUR.

**Graphique 3 – Évolution du programme d'emprunt (collecte de ressources) de la BEI**



La BEI continuera de déployer une stratégie de collecte de ressources basée sur l'émission d'emprunts de référence de grande taille et liquides dans les principales monnaies, complétés par des émissions ciblées (classiques et structurées), la diversification des monnaies et des marchés et une composante solide et visible de produits de dette s'inscrivant dans l'optique du développement durable. L'EUR et l'USD restent les principales monnaies pour les émissions liquides dans des volumes importants et constitueront le fondement du programme de levée de fonds.

Pour attirer de nouveaux investisseurs issus de créneaux de marché moins explorés et jouer un rôle clé dans le développement du marché, la BEI continuera d'innover et de renouveler sa gamme de produits, en s'intéressant à de nouvelles monnaies et de nouvelles structures, comme elle l'a fait avec le premier emprunt de référence en GBP basé sur le SONIA émis fin juin. Outre les émissions de référence – qui permettent de lever chaque année entre 75 % et 85 % des ressources – et les opérations structurées et les émissions de nouveaux produits – dont la part est relativement faible –, la composante multidevise représente entre 12 % et 15 % du volume total de la collecte de fonds chaque année et repose sur un grand nombre de transactions classiques.

Pour mieux s'adapter aux réalités du marché, la BEI abandonnera, pour ses activités sur les marchés des capitaux, la structure organisationnelle actuelle basée sur les monnaies pour une nouvelle configuration axée sur les types de produits, et notamment les émissions de référence en EUR et en USD, les obligations classiques (plain vanilla) dans toutes les monnaies, la mise au point de nouveaux produits, les produits de dette axés sur le développement durable et les relations avec les investisseurs. Cette structure devrait permettre d'apporter plus facilement une réponse interne à la diversité croissante des préférences des investisseurs à l'égard des différentes monnaies d'émission.

La Banque occupe une position de chef de file sur le segment des obligations vertes, non seulement en tant qu'émetteur, mais également en tant qu'institution jouant un rôle pionnier dans la détermination des meilleures pratiques de marché et la promotion de l'incubation de nouveaux produits. La BEI a émis l'équivalent de 4 milliards d'EUR en obligations climatiquement responsables (OCR) en 2018 et reste le principal émetteur d'obligations vertes à l'échelle de la planète. Par ailleurs, la Banque a été nommée membre du Groupe technique d'experts sur la finance durable de la Commission européenne afin de contribuer à l'élaboration de la classification des activités durables sous l'angle environnemental et de la norme européenne relative aux obligations vertes. Dans le droit fil des propositions législatives publiées par la Commission en mai 2018, la BEI soutient le plan d'action de l'UE en faveur du financement durable, en mettant à disposition son expertise en matière de définitions uniformes, à l'échelle de l'UE, de l'action pour le climat et des activités durables sur le plan environnemental.

S'appuyant sur le plan d'action européen pour la mise en place d'un système financier plus durable et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, la BEI a émis en septembre 2018 sa première obligation pour le développement durable (OpDD), un emprunt de 500 millions d'EUR à échéance en 2026, qui représente sa première obligation conçue pour soutenir directement des objectifs de développement durable autres que le climat. Avec les OpDD, la Banque applique ses pratiques établies en matière

d'affectation et d'information à d'autres secteurs, améliorant ainsi la transparence et la redevabilité du marché des capitaux dans d'autres domaines liés à la viabilité environnementale et sociale. Les nouvelles obligations pour le développement durable (OpDD) s'inscrivent en complément des obligations climatiquement responsables (OCR), qui continueront de financer des projets relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans le monde entier.

### Gestion des risques

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle, la Banque définit le degré de sa prise de risque de crédit, de marché et de liquidité, de manière à ce qu'elle reste conforme à sa propension au risque et à sa mission publique. La solidité financière de la BEI, attestée par la note de crédit élevée dont elle bénéficie, est déterminante dans le modèle économique de la Banque car elle lui garantit un accès favorable aux marchés de capitaux et des coûts de collecte de ressources peu élevés. Des indicateurs de risque solides sont essentiels pour préserver la bonne santé financière de la Banque.

### Planification financière

**Tableau 6 – Excédent net de la BEI (avant provisions)**

Mio EUR	2017	2018	2019	2020	2021
	Montant réalisé	Prévisions	Orientations	Chiffres indicatifs	
Excédent net	2 733	2 446	2 191	2 109	2 040
- dont excédent financier	3 491	3 197	2 980	2 921	2 876

Compte tenu des hypothèses actuelles concernant l'activité et le marché, l'excédent net de la Banque devrait légèrement diminuer au cours des trois prochaines années.

### Planification budgétaire

#### *Budget des recettes et des dépenses d'exploitation pour 2019*

**Tableau 7 – Budget d'exploitation total de la BEI pour 2019**

Mio EUR	Budget 2018	Budget 2019
Revenus d'intermédiation et recettes administratives	1 593,8	1 566,9
Amortissements et charges d'exploitation	-1 025,3	-980,4
Couverture des coûts (Mio EUR)	568,6	586,5
Couverture des coûts (%)	155%	160%

Budget d'équipement de la BEI

Tableau 8 – Budget d'équipement total de la BEI pour 2019

Mio EUR	Budget annuel 2018	Budget annuel 2019	Budget pluriannuel au-delà de 2019
Total des dépenses d'équipement	46,3	44,0	235,2

## 5. Impact et additionnalité

Pour la BEI, générer de l'impact et de l'additionnalité consiste à « faire la différence » lorsque les marchés ne parviennent pas à remédier aux déficits d'investissement ni aux déficits structurels. Pour que la Banque puisse justifier son statut privilégié de banque créée par un traité et détenue par les États membres de l'UE, chacune de ses opérations doit faire la démonstration de son impact et de son additionnalité. On entend par impact les retombées des projets de la BEI sur l'économie au sens large, s'agissant notamment de la création d'emplois et de la croissance du PIB, et par additionnalité la mise à profit du statut unique d'institution de financement de l'UE pour susciter et améliorer, par les financements et les conseils de la Banque, des projets d'investissement. Dans la pratique, cela signifie qu'ils doivent remédier aux défaillances du marché ou aux déficits d'équité sociale donnant lieu à des situations d'investissement médiocres, améliorer la qualité, la portée ou le calendrier d'un investissement ou le faire passer à une échelle supérieure, et venir compléter les financements mis à disposition par des sources commerciales.

En tant que véhicule d'investissement de l'UE constituant un maillon important et dynamique de l'architecture de l'UE, le Groupe BEI s'attache en priorité à faire la différence dans des domaines stratégiques clés qui sont visés dans les **objectifs de politique publique que sont le soutien à l'innovation, au financement des PME et des ETI, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que le soutien à la cohésion économique et sociale, à la convergence et à l'action en faveur du climat.**

### *Un impact évident sur l'économie réelle*

Les investissements soutenus par le Groupe BEI ont un impact considérable au sein de l'UE sur le plan de la création d'emplois et de la croissance économique. Les opérations du Groupe BEI donnent à l'économie une impulsion à court terme (« effet de mobilisation »), qui s'estompe au fil du temps, tout en ayant un impact structurel plus durable sur la productivité et la compétitivité. D'ici à 2020, les investissements appuyés par le Groupe BEI rien qu'en 2017 devraient avoir généré un accroissement du PIB de l'UE de 1 % et la création de près de 1,2 million d'emplois supplémentaires. Petit à petit, l'effet de mobilisation diminue, à mesure que les prêts sont remboursés et que les biens d'équipement se déprécient. Cependant, l'impact structurel des investissements sur la croissance et l'emploi, lui, demeure. D'ici à 2036, on estime tout de même que ces investissements produiront une hausse de l'ordre de 0,7 % du PIB de l'UE au-dessus du scénario de référence et la création de quelque 650 000 emplois supplémentaires.

À l'issue de la révision des indicateurs du Plan d'activité, un nouvel indicateur de suivi intitulé « Total des signatures du Groupe BEI » sera présenté sous la rubrique « Impact et additionnalité » pour les ressources propres et les fonds de tiers. Il sera également ventilé entre activités au titre de mandats et activités hors mandats. En outre, plusieurs aspects statistiques (comme les incidences sur l'emploi et le PIB et le pourcentage d'opérations signées avec de nouveaux clients) et qualitatifs en la matière ont été développés et seront encore renforcés, ce qui permettra de fournir au Conseil d'administration de la BEI des informations plus détaillées et plus équilibrées sur l'impact et l'additionnalité (se reporter à l'annexe 1).

La révision des objectifs de politique publique en vigueur devra tenir compte des discussions sur le CFP pour l'après-2020, qui fixera les nouveaux objectifs stratégiques de l'UE pour la prochaine période financière (se reporter également au point spécifique « *Les comptes rendus sur les objectifs de politique publique – Évolution des priorités de l'UE* » à la **section 3**). L'UE s'est engagée à intégrer les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans toutes ses politiques internes et externes. L'examen des objectifs de politique publique servira à déterminer comment incorporer les questions relatives à la durabilité et à la résilience de manière plus systématique dans les activités de financement et de conseil du Groupe BEI ainsi que dans ses objectifs transversaux.

### **Cohésion et défis de l'inégalité au sein de l'UE**

La contribution de la BEI à la **cohésion économique et sociale** restera cruciale pour répondre aux disparités de développement au sein de l'UE et y faire **converger** les niveaux de vie et de prospérité. La BEI maintiendra des volumes d'activité élevés à l'appui de la cohésion via une palette de produits, dont des prêts-programmes structurels, des prêts-programmes sectoriels et des prêts en faveur des infrastructures de transport.

La BEI demeure dans une situation favorable pour poursuivre sa contribution au programme urbain pour l'UE, auquel devrait s'ajouter une Initiative urbaine européenne en vertu des nouveaux règlements régissant le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion. Le taux de surcharge des coûts du logement<sup>5</sup> dans l'UE, qui dépasse la barre des 11 %, et le taux de surpeuplement, qui est de 16,7 %, doivent tous deux être réduits. Les priorités stratégiques du CFP pour l'après-2020 sont susceptibles d'opérer une transition vers une « Europe plus sociale », à savoir vers l'amélioration de l'intégration socioéconomique des populations marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, dont le logement et les services sociaux.

La BEI possède de solides antécédents dans l'apport de financements au secteur du logement social et abordable dans 18 États membres et se tient prête à en faire davantage afin de combler les déficits persistants au moyen tant de ses financements que de ses services de conseil. En étroite coopération avec la Commission, la BEI s'emploie à poursuivre la mise en place d'un nouveau mécanisme de panachage destiné à financer l'intégration des migrants et des réfugiés au sein de l'UE. URBIS, un appui sous forme de conseils pour les investissements urbains réalisés dans l'UE, a connu un démarrage réussi, avec 4,3 milliards d'EUR d'investissements dans des villes de l'UE soutenus à ce jour, dont quelque 65 % pourraient donner lieu à d'autres investissements bénéficiant du soutien du FEIS. Fortes de cette réussite, la BEI et la Commission étudient de nouveaux moyens d'étendre le dispositif URBIS.

De plus, la Banque prévoit de gérer des programmes d'AT dédiés dans une sélection de régions relevant de l'objectif de cohésion, dans lesquelles elle a une proposition de valeur convaincante. L'offre de services de conseil de la Banque vise en priorité à aider les régions relevant de l'objectif de cohésion à renforcer leur capacité d'investissement. L'un des obstacles caractérisant ces régions de la cohésion porte sur la capacité relativement faible à mettre au point et à gérer des investissements complexes, comme ceux qui ont pour objectif d'attirer des financements privés. La Banque a examiné, avec la Commission et des parties prenantes, la vaste gamme de services de conseil qu'elle continuera de mettre à la disposition de l'UE pour l'assister dans la réalisation de ses prochaines priorités stratégiques au titre du prochain CFP, que ce soit via InvestEU ou d'autres programmes. L'objectif est de mettre en place, pour toutes les parties prenantes, un modèle économique de qualité, qui optimise l'impact pour les bénéficiaires de services de conseil, sans pour autant compromettre la viabilité financière à long terme de la Banque.

### Activité de prêt à l'appui de l'innovation et d'autres domaines stratégiques contribuant à la compétitivité de l'UE

La BEI reste pleinement déterminée à renforcer la compétitivité et la croissance durable à long terme de l'UE, dans l'optique de favoriser des niveaux plus élevés de productivité, d'emploi et de prospérité. La compétitivité des économies européennes dépend de la capacité des entreprises et des secteurs à porter le changement et à s'y adapter par **l'innovation**. C'est ainsi qu'elles pourront accroître leur productivité et assurer leur participation aux secteurs stratégiques essentiels. En offrant des produits sur mesure couvrant toute la gamme des profils de risque, le Groupe BEI continuera à intervenir de façon ciblée pour répondre à des

<sup>5</sup> Pourcentage de la population vivant dans des foyers pour lesquels le total des coûts du logement, déduction faite des aides au logement, représente plus de 40 % de leur revenu disponible.

besoins spécifiques, de manière à maximiser son impact (se reporter au point spécifique « *Investissements : besoins à moyen et long terme et déficits de financement* » à la [section 1](#)).

Le savoir-faire de la BEI permet de garantir l'acheminement de ses investissements vers des projets solides et économiquement viables dans des secteurs qui sont essentiels pour la compétitivité de l'UE. Les domaines visés en priorité par le soutien de la BEI relèvent des **infrastructures** dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de la R-D et de l'enseignement, de la bioéconomie et de la transition numérique, que ce soit sous la forme du déploiement généralisé d'infrastructures ultra-haut débit ou de la transformation numérique de l'industrie. Le développement des compétences visant à favoriser une meilleure adéquation avec les besoins de la société et les besoins de l'industrie constitue un autre domaine prioritaire.

Les financements de la BEI viennent en complément de ceux du marché. La Banque diversifie ainsi les ressources financières disponibles, notamment pour les entreprises innovantes à fort potentiel, y compris les **PME**, lesquelles constituent l'épine dorsale de l'économie européenne. Les petites entreprises **innovantes** peinent souvent à fournir les garanties nécessaires en raison de leur profil de risque ou de leur dépendance à l'égard des actifs incorporels. En fournissant des garanties, la BEI allège les contraintes des banques commerciales en matière de fonds propres et de liquidité, ce qui permet une affectation des crédits plus ciblée. De plus, en fournissant des ressources mezzanine et des fonds propres, le Groupe BEI enrichit l'offre de financements disponible sur le marché.



### *Étude de cas sur la compétitivité – Le secteur de la bioéconomie*

Les investissements de la BEI dans le secteur de l'agriculture et de la bioéconomie renforcent la compétitivité de l'UE en soutenant ceux des PME et des grandes entreprises dans l'innovation, l'efficacité des ressources, la protection de l'environnement et la construction d'infrastructures publiques. Le FEIS a apporté à la Banque davantage de possibilités de soutenir des investissements dans ce secteur, qui se caractérise traditionnellement par un profil de risque plus élevé.

L'agriculture – et la bioéconomie dans son ensemble – joue un rôle sociétal important en fournissant et en transformant des aliments de qualité, des fibres, des biomatériaux et de l'énergie. Ce secteur contribue à 9 % environ de l'activité économique et des emplois au sein de l'UE. De plus, l'économie rurale de l'UE souffre de sous-investissement depuis bien longtemps. L'envie d'échapper à un « mode de vie rural » est à l'origine de la migration des populations rurales vers les villes et du dépeuplement croissant de l'arrière-pays de nombreux États membres de l'UE. Le concours que la BEI apporte au secteur de la bioéconomie aide à sauvegarder des emplois dans le secteur primaire et à soutenir des industries qui sont principalement implantées dans des zones rurales et dans de petites villes régionales. Entre 2012 et 2017, les prêts que la BEI a octroyés à tous les sous-secteurs de la bioéconomie, toutes situations géographiques confondues, ont atteint plus de 33 milliards d'EUR.

Via le renforcement de son soutien au secteur de la bioéconomie à l'extérieur de l'UE, la Banque contribue à la réalisation d'ODD importants en favorisant la croissance économique et la création d'emplois, tout en contribuant à lutter contre la faim et la malnutrition, que ce soit dans les zones rurales ou dans les zones urbaines.

### **Action en faveur du climat et durabilité environnementale**

Premier bailleur de fonds multilatéral pour le financement de **l'action en faveur du climat**, la BEI s'est engagée à soutenir les objectifs climatiques de l'UE et à atténuer les incidences des changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie. La Banque continue à jouer un rôle pionnier dans la mobilisation de financements supplémentaires destinés à l'action en faveur du climat, en s'employant en particulier à attirer des financements privés, que ce soit au moyen de ses instruments de financement reposant sur le panachage de ressources ou de ses instruments de trésorerie.

Les États membres sont maintenant tenus d'obtenir des résultats concernant les objectifs énergétiques et climatiques fixés pour 2020 et les nouveaux objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, récemment adoptés dans le cadre du train de mesures intitulé « Une énergie propre pour tous les Européens ». Par ses activités tant de prêt que de conseil, la Banque continuera à soutenir la réalisation de ces objectifs et de ceux de la stratégie de l'UE pour la réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre, qui a été présentée lors de la COP24 de la CCNUCC en décembre 2018.

La BEI continuera à accroître et à diversifier son portefeuille d'opérations relevant de l'action pour le climat à l'appui de la transition vers un développement sobre en carbone et à l'épreuve

des changements climatiques. Ses grandes priorités sont notamment les trois suivantes : i) soutien à l'accélération des investissements dans la décarbonation des secteurs de l'énergie et des transports ; ii) soutien renforcé à l'adaptation et à la résistance aux effets des changements climatiques, particulièrement dans les pays, villes, activités économiques et écosystèmes vulnérables ; et iii) identification d'investissements en faveur de l'action climatique qui apportent également des avantages pour d'autres priorités de la BEI, notamment la compétitivité et la cohésion au sein de l'UE.

Le soutien de la Banque aux énergies renouvelables continuera à s'inscrire dans un contexte marqué par le maintien de la tendance à une intégration accrue des marchés. Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, la rénovation des bâtiments jouera un rôle accru. Elle sera soutenue par des activités d'AT dédiées (comme le programme ELENA – Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux –, désormais dans sa dixième année) et des instruments financiers ciblés comme l'initiative « Un financement intelligent pour des bâtiments intelligents », qui s'appuie sur l'initiative actuelle Financement privé pour l'efficacité énergétique (PF4EE) de la BEI et de la Commission.

Le secteur des transports demeure le deuxième émetteur de gaz à effet de serre au sein de l'UE. La Banque continuera à investir dans des solutions de transport à faible intensité de carbone, notamment dans le transport ferroviaire et les transports publics urbains. D'autres investissements dans des technologies innovantes, des systèmes numériques de gestion et des véhicules à émissions faibles apporteront une contribution considérable à la décarbonation du système de transport.

Les effets des changements climatiques sont déjà évidents et ils vont croissant. La BEI s'emploiera donc à accroître son appui aux investissements qui rendent les infrastructures de l'UE résistantes aux changements climatiques. La Banque étendra le périmètre de ses interventions dans le domaine de l'agriculture et de l'utilisation des terres climato-intelligentes, et notamment des solutions se fondant sur la nature, par exemple dans les régions de l'UE sujettes à la désertification.

L'accent placé sur l'action en faveur du climat guidera aussi les activités dans les économies émergentes et en développement. La BEI continuera à appuyer, dans le monde entier, des investissements de grande envergure en faveur des énergies renouvelables (par exemple au titre de l'Alliance solaire internationale) et des transports sobres en carbone. La BEI s'attache à étendre son champ d'action à des activités relatives à l'action en faveur du climat dans des villes en dehors de l'UE. En septembre 2018, l'initiative « Global Climate City Challenge » a été lancée dans le cadre du partenariat « Global Urbis », en collaboration avec la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, et du protocole d'accord conclu avec l'initiative « 100 villes résilientes » de la fondation Rockefeller.

La BEI, premier bailleur de fonds au monde pour le secteur de l'eau, continue à mobiliser des fonds dédiés à des services de conseil en vue de constituer une réserve de projets et d'aider à mettre en œuvre des projets dans un secteur où les promoteurs sont généralement faibles. En mettant désormais l'accent sur la « sécurité hydrique », la Banque étend son périmètre d'action dans ce secteur à des segments qui n'étaient pas desservis jusqu'ici, y compris de nombreuses entreprises de services collectifs de dimension modeste, des centres de R-D ou des innovateurs et des fonds ciblant des exploitants industriels. Des projets emblématiques

en matière de sécurité hydrique tels que le projet mer Rouge-mer Morte de dessalement et de transfert d'eau et l'usine de dessalement de Gaza, qui ont tous deux bénéficié d'un soutien technique important de la part des services de la Banque, mettent en lumière les efforts déployés par la BEI pour renforcer la résistance aux effets des changements climatiques et soutenir les relations extérieures de l'UE dans les régions les plus vulnérables.

La hausse des niveaux de consommation et la croissance d'une population dont le niveau de vie augmente exigent une transition vers une économie plus circulaire. Les projets relatifs à l'économie circulaire contribuent à l'utilisation efficace des ressources et à la production d'énergie renouvelable, tout en aidant à pallier les effets externes importants sur l'environnement, la santé publique et le climat liés au traitement insuffisant des déchets solides. Ces projets sont souvent de dimension relativement modeste, mais comportent des risques élevés. La BEI peut contribuer à remédier aux défaillances du marché dans ce domaine. Étant en mesure de financer des instruments de partage des risques et d'offrir un soutien sous la forme de conseils techniques et financiers à des projets relevant de l'économie circulaire, la banque de l'UE dispose du potentiel nécessaire pour devenir la banque de l'économie circulaire. La Banque utilise aussi ses produits classiques dans le cadre des opérations ayant trait à l'économie circulaire et s'emploie à mettre au point de nouveaux instruments. À titre d'exemple, la BEI s'est associée en octobre 2018 avec KfW et l'AFD pour lancer l'initiative Clean Ocean. L'initiative fournira des financements à long terme pour des projets contribuant à réduire les déchets en mer, en particulier les plastiques, ainsi que les rejets d'eaux usées non traitées. L'initiative est de portée mondiale, mais elle mettra plus particulièrement l'accent sur les zones fluviales et côtières des pays en développement en Asie, Afrique et Moyen-Orient.

La BEI offre des services de conseil en matière d'économie circulaire à la fois via la plateforme européenne de conseil en investissement, qui se concentre sur les questions sectorielles et techniques, et via sa division Conseils financiers en innovation, qui traite des aspects financiers. À ce jour, les missions menées ont porté essentiellement sur la mise au point de nouveaux instruments de prêt axés sur l'économie circulaire ainsi que sur la fourniture de conseils à des promoteurs de projets relatifs à l'économie circulaire. Les services de conseil de la BEI en matière d'économie circulaire apportent une valeur ajoutée considérable à l'appui que fournit la Banque à la transition vers une économie circulaire dans l'UE.

### Coopération avec des tiers

La BEI, en sa qualité de banque de l'UE, dispose du savoir-faire financier pertinent et d'antécédents solides en matière de coopération à l'échelle mondiale. Le Groupe BEI estime que les transformations engendrées par le FEIS constituent le modèle à suivre pour établir un partenariat de plus en plus efficace avec la Commission de manière à garantir la meilleure utilisation possible du budget de l'UE.

Depuis de nombreuses années, le Groupe BEI coopère avec succès avec des banques et institutions nationales de promotion économique (BINPE) dans le cadre de ses propres opérations et au titre de divers mandats. Cette coopération s'est d'ailleurs considérablement renforcée au titre du FEIS, que ce soit pour les investissements, auxquels des BINPE ont été associées dans un quart des opérations, ou pour les services de conseil, au titre desquels de nombreux accords de coopération ont été établis. Il existe également une coopération étroite

entre le FEI et de nombreuses BINPE. Bon nombre en sont d'ailleurs actionnaires. À l'avenir, la BEI souhaiterait porter cette coopération à un nouveau niveau en faisant en sorte que toutes les BINPE, quels que soient leur secteur ou l'ampleur de leurs activités, puissent bénéficier directement d'une coopération avec le Groupe BEI, tant sous la forme de financements que de services de conseil.

La collaboration avec des partenaires externes, y compris des BINPE et des institutions financières internationales (IFI), demeurera également un élément central du modèle de fourniture de conseils. La plateforme européenne de conseil en investissement a étendu à la Croatie sa coopération avec le programme de conseil aux petites entreprises de la BERD et fournira également davantage de services de renforcement des capacités aux BINPE qui ont été sélectionnées au moyen de l'appel à manifestation d'intérêt qui donne accès aux financements de la plateforme de conseil de manière à soutenir l'élaboration de programmes de conseil au niveau local. La plateforme de conseil peut ainsi mettre à profit la présence, les réseaux et la connaissance du marché de partenaires externes pour étendre sa portée et garantir la complémentarité du système de soutien aux bénéficiaires.

Récemment, les banques multilatérales de développement (BMD) ont renforcé leur coopération en vue de relever des défis communs via des initiatives ou des plateformes conjointes. La BEI joue un rôle central dans l'orientation de la communauté des BMD dans ses fonctions à la tête de la présidence et en sa qualité de cogestionnaire de programmes, aux côtés de la Banque mondiale, de la plateforme de coordination des BMD sur les migrations et les déplacements forcés. Cette plateforme s'emploie à répondre à une demande du G7 invitant les BMD à faciliter la transition vers des opérations ayant plus d'impact en ce qui concerne les migrations et les déplacements forcés, ce qui met en évidence le rôle important que le financement international du développement peut jouer dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et de celui pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La BEI préside également l'initiative « Infrastructure Data Initiative » (IDI), un effort collectif déployé sous l'égide des groupes de travail du G20 sur les infrastructures visant à combler le déficit de données dans le secteur des infrastructures et à mobiliser plus d'investissements publics et privés pour la réalisation des ODD correspondants. Les infrastructures demeurent l'une des grandes priorités du dialogue avec les BMD et autres partenaires : la BEI participe aussi activement à la plateforme de collaboration des BMD sur les infrastructures et au groupe de travail sur l'audit préalable.

Garantir le rôle protecteur de l'Europe comptera parmi les grandes priorités stratégiques de l'UE qui nécessiteront, à l'avenir, une coopération au sein de la famille des institutions de l'UE. De longues années d'austérité budgétaire dans tous les États membres ont lourdement pénalisé les activités de recherche-développement consacrées aux technologies de sécurité et de défense. Avec son Initiative de sécurité européenne, la Banque consent un effort ciblé pour soutenir l'investissement à l'appui de projets relatifs à la sécurité qui bénéficient à la fois au secteur civil et au secteur de la défense, grâce à des investissements dans des technologies à double usage – en particulier destinées à des infrastructures civiles essentielles (terminaux de transport et échangeurs) –, tout en respectant strictement les limites imposées par le cadre stratégique de la BEI. Par conséquent, la BEI s'emploie à renforcer sa coopération avec l'Agence européenne de défense (AED), de manière à intensifier son concours à des projets collaboratifs, ainsi qu'avec la Commission.

La BEI est résolue à renforcer encore la résilience économique en dehors de l'UE. En 2015, la crise des réfugiés syriens a mis en lumière combien il importe de renforcer la capacité des économies à absorber et à se relever des crises et des chocs, y compris les grands mouvements de population soudains et incontrôlés, tout en maintenant une croissance solide. Dans le cadre d'une démarche à l'échelle mondiale, la BEI a lancé l'IRE en coopération avec la Commission pour mobiliser des financements supplémentaires à l'appui de la croissance durable et de la cohésion sociale dans les pays voisins du Sud et les Balkans occidentaux. Cette initiative s'articule autour de trois volets principaux : i) le renforcement des activités au titre des cadres existants avec 2 milliards d'EUR supplémentaires (objectif) ; ii) un financement BEI supplémentaire de 1,4 milliard d'EUR en faveur d'infrastructures publiques essentielles, assorti d'une garantie globale de l'UE pour le secteur public, conjugué à des ressources de donateurs d'un montant maximal de 340 millions d'EUR qui seront déployées parallèlement au financement BEI ; iii) un financement BEI supplémentaire de 2,6 milliards d'EUR apportant un soutien au secteur privé de deux manières :

- 2,3 milliards d'EUR supplémentaires de soutien au secteur privé adossés à une garantie globale de l'UE qui renforce la capacité de prise de risque de la BEI ; et
- 300 millions d'EUR pour l'investissement d'impact dans le secteur privé financés par des ressources provenant de donateurs et par les mécanismes sur risques propres de la BEI.

Les progrès relatifs à l'IRE ont mis du temps à se concrétiser en raison des délais nécessaires aux négociations avec la Commission européenne et des discussions sur des lignes directrices opérationnelles techniques régionales sont toujours en cours avec elle. Néanmoins, la réserve globale de projets relevant de l'IRE est suffisamment importante pour atteindre l'objectif fixé en matière de financement du secteur public. Actuellement, l'accent est placé sur le renforcement du développement de davantage de projets du secteur privé, qui constituent la majeure partie de l'initiative. Les éléments suivants sont notamment sources de difficultés : capacité d'absorption limitée, par les marchés locaux, des financements par la dette qui répondent à des objectifs stratégiques ambitieux et délai de mise en œuvre généralement long des projets. Le déploiement de financements de l'AT au titre de l'IRE à l'appui de la préparation de projets s'accélère et devrait être renforcé par la disponibilité d'un contrat-cadre à compter de 2019. Le volet spécifique d'assistance technique de l'IRE viendra, quant à lui, encore atténuer certaines difficultés. Dès lors, même si la période de mise en œuvre globale devait à l'origine prendre fin en 2020 et pourrait devoir être étendue jusqu'à la mi-2021, la qualité des projets qui prennent forme est élevée et la mise en œuvre devrait s'accélérer lorsque des exemples concrets de projets réussis pourront être utilisés pour démontrer l'efficacité de l'IRE à la Commission européenne, aux États membres et aux promoteurs.

Le Plan européen d'investissement extérieur (PEIE) de l'UE promeut la croissance inclusive, la création d'emplois et le développement durable dans les pays partenaires de l'UE en Afrique et dans les pays voisins de l'UE, de manière à lutter contre certaines des causes profondes des migrations irrégulières. Le PEIE repose sur trois piliers :

- le premier pilier consiste en la garantie du Fonds européen pour le développement durable (FEDD) de 1,5 milliard d'EUR adossée à un fonds de garantie de 750 millions d'EUR tirés du budget de l'UE et du Fonds européen de développement ainsi qu'à un engagement conditionnel supplémentaire de 750 millions d'EUR. Les États membres et d'autres contributeurs peuvent apporter des contributions supplémentaires au fonds de garantie FEDD ;
- le deuxième pilier du PEIE prend la forme d'une assistance technique destinée à aider les autorités et les entreprises à élaborer des projets financièrement intéressants et aboutis ; et
- le troisième pilier soutient des activités favorisant un climat des affaires et des investissements propice dans les pays partenaires de l'UE. Les délégations de l'UE jouent un rôle essentiel à cet égard.

La BEI compte parmi les membres du conseil stratégique du PEIE et elle conseille la Commission européenne sur la gestion du FEDD. La Banque émet également un avis sur les volets d'investissement relevant de la garantie FEDD à l'intention du conseil opérationnel. Elle héberge et dirige aussi le groupe d'évaluation technique de la garantie, qui est en charge des activités relevant du domaine bancaire et des aspects liés aux risques propres à la garantie FEDD. En outre, la BEI a soumis plusieurs propositions d'investissement pour des projets qui pourraient bénéficier d'un financement au titre du PEIE, dont la mise en œuvre interviendra pendant cette période de programmation en partenariat avec la Commission et d'autres partenaires (par exemple, le Sustainable Cities Investment Fund).

La Banque mène également des consultations avec les États membres et leurs agences bilatérales, ainsi qu'avec la Commission européenne et le SEAE, sur la manière de travailler ensemble au renforcement de l'architecture européenne de financement du développement.

De plus, la BEI étudie la possibilité de mobiliser des ressources auprès de fondations philanthropiques telles que Bloomberg, Gates et Rockefeller. Par exemple, la BEI et la fondation Bill et Melinda Gates collaborent sur trois projets à haute visibilité : i) une nouvelle plateforme relative à la santé visant à améliorer les services d'analyses en laboratoire à des fins diagnostiques pour les populations à faible revenu en Afrique subsaharienne, ii) le Control Malaria Fund, qui a pour vocation de financer un portefeuille préalablement identifié de projets très prometteurs de lutte contre le paludisme, iii) le Breakthrough Energy Europe Fund, un partenariat entre la BEI, la Commission et la Breakthrough Energy Coalition de Bill Gates visant à soutenir des investissements dans des technologies et des innovations relatives aux énergies propres en Europe.



### *Étude de cas sur la coopération internationale – Migrations*

Les mouvements de population sont largement imprévisibles et la décision d'émigrer, motivée par un large éventail de facteurs, est pluridimensionnelle et complexe. Néanmoins, avec, selon les estimations, 250 millions de migrants économiques dans le monde, 65 millions de personnes déplacées de force et le risque de voir, d'ici à 2050, jusqu'à 300 millions de personnes contraintes de se déplacer en raison des changements climatiques, il est primordial que la BEI continue à renforcer la résilience économique, à soutenir l'action en faveur du climat, à promouvoir le développement durable et à renforcer la cohésion sociale.

La réponse opérationnelle aux migrations est complexe. Elle doit associer une vaste palette d'interventions et d'acteurs et ses résultats ne seront visibles qu'à long terme. Dans le cadre d'une réponse conjointe de l'UE, la BEI s'appuie sur son atout majeur : sa capacité à investir à long terme à l'appui des infrastructures et de la croissance. Sa démarche se fonde sur l'idée de renforcer la résilience économique à long terme. Elle s'y emploiera en investissant dans :

- (i) des infrastructures vitales destinées à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires et à contribuer à la promotion d'une croissance inclusive et durable tout en créant des emplois ;
- (ii) des infrastructures visant à créer un environnement propice à l'essor du secteur privé et à améliorer la mobilisation de recettes ;
- (iii) l'action en faveur du climat ;
- (iv) un secteur bancaire et financier plus inclusif qui facilite l'accès aux services financiers et au crédit, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Comme pour toutes ses autres opérations, la Banque s'attèlera à cette tâche de manière à améliorer l'égalité hommes-femmes, à protéger et à respecter les droits de la personne et à promouvoir la consolidation de la paix. Elle recherchera également des méthodes offrant les meilleurs résultats et le meilleur rapport coût-efficacité pour le contribuable européen, au moyen de partenariats, de complémentarités et de collaborations avec un large éventail d'acteurs, notamment la Commission européenne, les agences européennes de développement bilatérales et les banques régionales (par ex : plateforme des BMD sur les migrations et les déplacements forcés). Certains types d'intervention nécessiteront des services d'assistance technique et (ou) des financements sous forme d'aides non remboursables. Ce sera notamment le cas dans les pays fragilisés par des conflits ou d'autres facteurs et où les investissements ne sont pas bancables. C'est là que les financements combinant différentes catégories de ressources peuvent engendrer de plus grandes retombées en matière de développement.

La BEI s'emploiera ainsi à approfondir son partenariat avec la Commission et estime qu'une collaboration stratégique plus étroite est possible, avec à la clé davantage de complémentarité et une intégration accrue entre les outils reposant sur des aides non remboursables mis en œuvre par la Commission et les financements fournis pour les investissements dans les infrastructures et le soutien au secteur privé.

La Facilité d'investissement ACP (FI), qui relève de l'Accord de Cotonou, est le principal instrument dont dispose la BEI pour promouvoir l'essor du secteur privé dans les pays ACP et les PTOM. Elle regroupe une large gamme d'instruments financiers, dont l'Enveloppe spécifique destinée à l'investissement d'impact. S'y ajoutent des prêts de la Banque sur ressources propres couverts par une garantie globale des États membres, qui ciblent principalement les infrastructures du secteur public. La FI étant un fonds renouvelable, elle est capable d'apporter une réponse rapide aux défis liés à la politique extérieure de l'UE, comme les mouvements de population soudains et de grande envergure résultant de déplacements forcés. Elle peut aussi fournir des ressources supplémentaires pour les prêts au secteur public, comme dans le cas du programme de la BEI en faveur des infrastructures approuvé par le Conseil des gouverneurs en novembre 2017, dans le cadre duquel la FI apporte une garantie basée sur des flux de trésorerie aux financements de la BEI sur ressources propres.

La Commission prévoit un recours accru aux instruments bancaires, à l'image des garanties budgétaires, dans le cadre de ses propositions pour le nouvel Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale.

Étant un fonds renouvelable, la FI serait en mesure de poursuivre ses activités au cours de la période du CFP pour l'après-2020 sans nécessiter l'apport de ressources supplémentaires issues du budget de l'UE. La Banque demande à continuer de gérer la dotation de la FI et toute rentrée de fonds y relative, quelle que soit la décision prise concernant l'intégration ou non, dans le budget de l'UE, du Fonds européen de développement (FED), dont proviennent généralement ces ressources.



## 6. « Notre façon de travailler »

### *S'appuyer sur le personnel et la capacité de réponse de l'organisation*

La BEI doit adapter sa réponse en fonction de l'évolution des exigences des parties prenantes. La Banque continuera à mettre en œuvre des politiques visant à consolider sa culture managériale grâce à l'amélioration des procédures en vigueur, notamment en veillant à ce que la gestion des performances contribue à renforcer l'engagement du personnel. Elle promouvra aussi une culture du mérite, tout en mettant également l'accent sur l'ouverture, l'inclusion, la transparence et la conformité dans le cadre du programme de changement de culture de plus grande envergure qui est en cours.

La BEI continuera à promouvoir une culture solide de la conformité dans l'ensemble du Groupe BEI via le lancement d'un programme de changement en faveur d'une culture de la conformité (CCCP). La conformité est et restera une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel et des instances dirigeantes. Son efficacité ne dépend pas seulement d'un corpus de politiques et de règles conjugué à une mise en œuvre adéquate et à un suivi permanent. Elle dépend aussi et surtout de la « culture de l'organisation ». Conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne et du Comité de Bâle, le Conseil d'administration de la BEI sera aussi plus étroitement associé à la formulation des politiques de conformité ainsi qu'à la promotion d'une culture de la conformité et de comportements éthiques. L'un des éléments les plus importants de ce programme CCCP concerne la participation systématique du Conseil d'administration de la BEI à la surveillance de la fonction de conformité et l'élaboration des politiques de conformité, notamment la culture favorisant la prise de parole et la déontologie, conformément aux meilleures pratiques bancaires (lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne sur la gouvernance interne).

D'autres synergies sont mises en place afin de renforcer, au niveau du Groupe BEI, la cohérence de l'approche en matière de conformité. La consolidation de la culture de la conformité au sein du Groupe BEI protégera davantage la réputation de l'institution par un engagement collectif envers les valeurs et principes d'intégrité qu'elle s'est donnés. La politique de conformité de la BEI promeut une culture de la parole et récompense les comportements respectueux de la conformité et de la déontologie dans le cadre de l'évaluation des performances du personnel. En sensibilisant à l'importance de la déontologie et de l'intégrité, grâce à la mobilisation et au soutien des instances dirigeantes, du président et de l'encadrement supérieur, la BEI s'assure que l'« exemple venant d'en haut » porte le programme de changement en faveur d'une culture de la conformité.

Ces dernières années, des évolutions concernant le volume, la diversité et la complexité des activités de la Banque ont entraîné l'obsolescence de certaines procédures et un manque d'efficacité opérationnelle dans certains domaines. La Banque intensifie ses efforts pour recenser des initiatives qui confèreraient davantage d'efficacité aux méthodes de travail. Avec des effectifs stables à disposition et plus d'activités à mener, les directions sont incitées à collaborer plus étroitement afin de rationaliser les procédures internes de sorte à atteindre un degré plus élevé d'efficacité. À cette fin, une révision des procédures à l'échelle de la Banque est menée dans le cadre du programme de changement de culture et pour donner suite à l'enquête de satisfaction auprès du personnel. Dans un souci d'amélioration continue, les services de la Banque ont intégré des mesures de rationalisation et d'efficacité dans la

stratégie informatique pour les années 2019 à 2021. La Banque a déjà lancé un programme de transition numérique intitulé « BEI Smart », qui englobe des dimensions relatives aux technologies, aux personnes et aux procédures. Ce programme a pour objectif d'améliorer la collaboration et le partage d'informations au sein de la Banque et, cas qui se présente de plus en plus, avec des clients et des partenaires externes.

Dans le cadre de la révision des indicateurs du Plan d'activité<sup>6</sup>, de nouvelles informations statistiques et qualitatives clés seront transmises au Conseil d'administration de la BEI afin de mettre en lumière les aspects relatifs à la coopération et à la maîtrise des coûts à l'échelle de la Banque. Une attention accrue sera également accordée à des domaines tels que la responsabilité d'entreprise et la diversité de manière à démontrer l'existence d'une culture de travail efficace et responsable. Le sous-ensemble d'indicateurs du Plan d'activité qui entre en jeu dans le calcul de la récompense des performances du personnel sera aussi révisé en concertation avec les représentants du personnel afin de contribuer encore davantage à renforcer le changement de culture et à encourager les comportements souhaitables.

L'initiative visant à opérer un changement de culture n'entend pas seulement favoriser une culture marquée par la confiance, le respect et l'équité. Elle porte également sur le mode de communication de la Banque. La stratégie de communication de la BEI décrit trois grands objectifs en la matière : i) porter un message fort sur les avantages que l'UE apporte aux Européens ; ii) accroître la visibilité du Groupe BEI ; iii) faire en sorte que le Groupe BEI soit perçu comme un influent bailleur de fonds international. Les activités de communication sur la période 2019-2021 viseront essentiellement à atteindre ces objectifs en se concentrant sur le rôle de la Banque dans la promotion de la cohésion, de la compétitivité et de l'innovation, l'action en faveur du climat et la coopération internationale, notamment en :

- élargissant la place que le Groupe BEI accorde à son impact et aux exemples de réussite ;
- renforçant l'engagement public de toutes les parties de la BEI, pour mettre à profit le capital de connaissances du Groupe BEI et contribuer aux débats de politique publique ;
- lançant des campagnes de communication sur les accords de délégation.

### *Gouvernance*

En juillet 2018, le Conseil d'administration de la BEI a soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs de la BEI une proposition visant le remplacement du capital de la Banque après la sortie du Royaume-Uni de son actionnariat. Parallèlement, d'autres modifications relatives à la gouvernance de la BEI visant à tenir compte de l'évolution du contexte d'ordre politique et opérationnel ont été intégrées dans la série de propositions concernant le remplacement de capital.

### *Conformité, transparence et responsabilité*

Dans le droit fil de son rôle et de sa mission statutaires, la BEI doit poursuivre son action à des fins de mise en conformité avec les normes réglementaires requises et d'autres exigences en matière de meilleures pratiques bancaires. Il est essentiel d'en comprendre les incidences sur le marché à des fins de conformité réglementaire et de démonstration de la responsabilité,

<sup>6</sup> Voir l'annexe 1 concernant les tableaux des nouveaux indicateurs et statistiques adoptés pour le Plan d'activité 2019.

de la crédibilité et de la viabilité financière aux yeux du public, des investisseurs et des autres parties prenantes.

La BEI reste déterminée à aligner ses activités sur les meilleures pratiques bancaires qui s'appliquent à elle. En conséquence, le Conseil des gouverneurs a approuvé les Principes directeurs de la BEI en matière de meilleures pratiques bancaires, un document de haut niveau qui définit les grands principes et la portée générale des règles et lignes directrices bancaires qui s'appliquent à la BEI. Afin de veiller à ce que le cadre de la BEI relatif aux meilleures pratiques bancaires reste à jour et soit mis en œuvre de manière globale et coordonnée, une approche à l'échelle du Groupe BEI est actuellement mise en place de sorte à assurer un suivi des nouvelles règles et à évaluer leur applicabilité à la BEI. Les Principes directeurs de la BEI en matière de meilleures pratiques bancaires et le cadre d'exécution y relatif seront régulièrement révisés par les instances dirigeantes de la BEI afin de garantir leur pertinence et leur efficacité.

La révision du Code de conduite, de la politique en matière de respect de la dignité de la personne au travail et de la politique de signalement a bien avancé. Compte tenu de l'importance de ces instruments juridiques pour la culture de la conformité et l'ensemble du personnel, la collaboration au sein du Groupe BEI a eu pour objectif de cerner et d'énoncer clairement les valeurs déontologiques centrales partagées et appliquées de sorte à renforcer la mise en œuvre effective des règles, en tenant compte du rôle spécifique du Groupe BEI en tant qu'institution au service des politiques. La Banque a accordé une attention particulière aux exigences en matière de meilleures pratiques bancaires et de marché, ainsi qu'aux normes des institutions européennes et des institutions financières internationales, tout en incorporant les principes de la législation de l'UE, comme il se doit.

La révision de la politique antifraude de la BEI, en particulier sa transformation en une politique applicable à l'ensemble du Groupe BEI, a débuté en 2018 et fait l'objet d'une consultation ciblée auprès de parties prenantes externes. En vertu de ladite politique, l'équipe de la BEI chargée des enquêtes sur les fraudes est le seul service au sein du Groupe BEI à être mandaté pour enquêter sur les manœuvres interdites, y compris pour mener des analyses préventives d'intégrité. La Banque entend également mettre en œuvre intégralement la politique d'exclusion. Mises bout à bout, ces modifications devraient aider le personnel à mieux comprendre ses obligations envers la Banque et faire en sorte qu'il dispose de mécanismes adéquats et rapides pour signaler des problèmes.

De plus, la BEI est consciente de l'importance cruciale des évolutions récentes de par le monde dans le domaine de la fiscalité (notamment le projet de l'OCDE relatif à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices (BEPS) ainsi que le train de mesures de l'Union européenne contre l'évasion fiscale).

La BEI a approuvé, au début de 2017, une approche provisoire pour sa politique vis-à-vis des juridictions faiblement réglementées, non transparentes et non coopératives (la « politique JNC ») et des juridictions susceptibles d'être non coopératives en matière fiscale, mettant en œuvre des mesures supplémentaires de bonne gouvernance fiscale et un audit fiscal préalable approfondi pour les opérations pouvant soulever des difficultés au plan fiscal. La politique JNC de la Banque est en cours de révision de manière à refléter l'approche

provisoire et les récentes évolutions réglementaires, notamment en matière de bonne gouvernance fiscale.

Le Groupe BEI accorde une importance majeure à l'intégrité et à une bonne gouvernance et est résolu à respecter les normes les plus strictes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT), collectivement désignés « LBC-FT ». À cet égard, le Groupe BEI suit de près les évolutions dans ce domaine, au niveau européen comme international. Le chef du Bureau de conformité du Groupe BEI participe aux réunions plénières du Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental créé en 1989 avec pour objectifs l'élaboration de normes et la promotion de la mise en œuvre effective de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées à l'intégrité du système financier international. La BEI prend des mesures appropriées pour assurer le maintien de la conformité de ses procédures et processus en matière de LBC-FT aux normes internationales et européennes applicables, comme par exemple la directive européenne anti-blanchiment (qui sous-tend les normes du GAFI).

Le Conseil d'administration a approuvé une version révisée de la politique de traitement des plaintes du Groupe BEI en novembre 2018. La mise à jour de cette politique introduit bon nombre d'améliorations, dont une séparation claire entre les fonctions d'enquête sur les plaintes et de médiation, une nouvelle procédure simplifiée de traitement des plaintes, une définition plus claire de la recevabilité et une communication renforcée avec les instances dirigeantes de la Banque. Elle renforce dès lors le mécanisme de traitement des plaintes en lui permettant d'exercer sa fonction de redevabilité de manière indépendante. De plus, les plaintes relatives à la passation des marchés seront traitées par un comité distinct qui sera présidé par l'Inspecteur général et fonctionnera selon ses propres procédures.

La BEI a renforcé son engagement à l'égard de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de l'ensemble de ses activités, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, des orientations stratégiques y relatives du Conseil de l'Union européenne, du Parlement européen et de la Commission européenne, y compris le Plan d'action conjoint de la Commission européenne et du SEAE en matière d'égalité hommes-femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE sur la période 2016-2020. En outre, en signant les principes de sauvegarde des institutions financières internationales, la BEI a réaffirmé son engagement en faveur de la prévention de l'exploitation, du harcèlement et des abus sexuels que ce soit sur le lieu de travail ou dans le cadre des opérations de la BEI.

Le Plan d'action du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes fournit une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes. Ses trois piliers – « Protection », « Impact » et « Investissement » – ont vocation i) à soutenir la protection des droits des femmes et des filles, à garantir que les activités de la BEI ne leur portent aucun préjudice et que les opérations ne contribuent pas de manière non intentionnelle à renforcer les inégalités préexistantes entre les hommes et les femmes ; ii) à garantir que les femmes et les hommes ont le même accès aux biens, avantages et possibilités générés par les opérations du Groupe BEI ; et iii) à soutenir les possibilités d'investissement et les marchés qui accroissent la participation active des femmes (sur un pied d'égalité) à l'économie et au marché du travail.

La stratégie interne de la Banque en matière de diversité et d'inclusion a été approuvée par le Conseil d'administration en février 2018. Elle suit la même structure que le plan d'action du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et s'articule autour de trois piliers, Protection, Impact et Investissement. Chaque pilier expose un objectif stratégique. Protection : lutter contre la discrimination et l'inégalité de traitement fondées sur l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'origine raciale ou ethnique. La diversité et l'inclusion font partie intégrante des règles, politiques et procédures du Groupe BEI afin d'assurer au personnel des conditions de concurrence équitables en matière de recrutement, de rémunération et de promotion. Impact : promouvoir l'inclusion et permettre à des collègues aux profils divers d'exprimer leur personnalité tout entière au travail et de tirer le meilleur parti de leurs capacités. L'objectif est d'enrichir la dynamique de groupe, de renforcer la complémentarité des compétences et de libérer l'initiative individuelle pour favoriser la prise de décision, les résultats opérationnels et la santé organisationnelle. Investir : veiller à ce que tous les collègues atteignent leur potentiel maximal non seulement par le développement du savoir-faire des employés actuels, mais aussi par le recrutement de candidats dont les capacités, les qualifications et les modes de pensée apportent par leur diversité une meilleure complémentarité aux équipes existantes. Des objectifs ont été définis à l'horizon fin 2021 de sorte à porter la part globale des femmes au niveau des fonctions de direction à 33 %, la part des femmes au niveau des fonctions d'encadrement de niveau supérieur à 40 % et la part des femmes au niveau des fonctions d'encadrement à 50 %. Les progrès accomplis font l'objet d'un suivi et d'un rapport mensuel au Conseil d'administration de la BEI.

Le Groupe BEI montre l'exemple en matière de gestion des performances environnementales et de divulgation des incidences environnementales associées aux opérations. Malgré la multiplication par deux de ses effectifs depuis 2007 et la croissance continue de ses activités, deux phénomènes exerçant une pression haussière à la fois sur les déplacements professionnels et sur les émissions liées aux bâtiments, l'intensité des émissions (teqCO<sub>2</sub>/employé) du Groupe BEI a été réduite de moitié au cours de la même période. Le Groupe BEI reste donc bien en avance sur l'objectif de l'UE pour 2020. Afin d'élargir la portée des procédures actuelles de gestion de l'environnement, des travaux ont débuté cette année en vue de mettre en œuvre un système de gestion environnementale, conformément au système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS), dans le cadre de la stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat approuvée par le Conseil d'administration en mai 2017. La bonne mise en œuvre d'un système de gestion environnementale conforme à EMAS permettra de renforcer les procédures d'évaluations environnementales systématiques. La Banque pourra ainsi déterminer avec plus de précision les effets qu'elle exerce sur l'environnement et définir des objectifs et des cibles de réduction des émissions de carbone.

## 7. Conclusion

Le Plan d'activité 2019 du Groupe BEI expose, dans la mesure du possible, des ambitions spécifiques pour la prochaine période de programmation. Compte tenu de la persistance de nombreuses « inconnues connues » et d'enjeux externes visés dans ce document, le présent Plan d'activité pourrait faire l'objet de révisions supplémentaires au cours de l'année 2019. Comme indiqué précédemment, la direction qu'empruntera le Groupe BEI à l'avenir est étroitement liée à trois grandes questions clés pour lesquelles de nouveaux éléments importants susceptibles d'évoluer rapidement sont attendus à court terme :

- le remplacement de la quote-part de capital du Royaume-Uni ;
- la conclusion des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE ;
- l'issue des négociations sur le CFP pour l'après-2020.

Le Plan d'activité propose un équilibre entre, d'une part, une certaine précaution et une gestion prudente du risque financier et, d'autre part, un programme de prêt suffisamment imaginatif et ambitieux pour engendrer les retombées les plus considérables possibles sur l'économie réelle dans les domaines de la cohésion, de la compétitivité et de l'action en faveur du climat. Le Groupe BEI se félicite, à juste titre, de son bilan de ces dernières années, de sa réussite dans la mise en œuvre du FEIS et de la consolidation de sa position de premier bailleur de fonds multilatéral au monde et de pionnier des émissions vertes. Néanmoins, ses dirigeants conservent une certaine humilité et gardent à l'esprit que, pour optimiser l'impact et l'additionnalité, il sera de plus en plus nécessaire de coopérer à l'échelle mondiale avec tous types de partenaires : proches et lointains, petits et grands, nouveaux et anciens.

Alors que les célébrations de ses 60 ans arrivent à leur terme, le Groupe BEI reste déterminé à continuer à évoluer et à s'adapter en fonction des attentes de l'ensemble des parties prenantes. En répondant aux lacunes du marché et aux demandes d'investissement urgentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, le Groupe BEI est fier de contribuer à une Union européenne qui constitue une force fiable et stabilisatrice sur la scène internationale.

## Annexe : Tableaux des indicateurs et statistiques adoptés pour le Plan d'activité 2019

Tableau A – Tableau des indicateurs de résultat

	Unité	2017 Montant réalisé	2018 Prévisions	2019 Orientations	2020 Chiffres indicatifs	2021 Chiffres indicatifs	Moyenne 2019-2021
<b>INDICATEURS RELATIFS À L'IMPACT ET À L'ADDITIONNALITÉ</b>							
<b>1 Total des décaissements (ressources propres)</b>	Mrd EUR	<b>59,1</b>	<b>48,0-54,0</b>	<b>49,0-55,0</b>	48,0-54,0	49,5-55,5	48,8-54,8
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	53,7	43,2-49,0	43,7-49,5	42,5-48,3	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	5,4	4,8-5,0	5,3-5,5	5,5-5,7	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
<b>2 Total des signatures (ressources propres)</b>	Mrd EUR	<b>68,9</b>	<b>54,0-63,0</b>	<b>63,0</b>	63,0	63,0	63,0
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	62,4	47,2-55,0	55,0	55,0	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	6,5	6,8-8,0	8,0	8,0	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
<b>3 Activités spéciales (à plus haut risque) et FEIS</b>	Mrd EUR	<b>16,4</b>	<b>13,4</b>	<b>14,7</b>	14,7	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	15,3	12,6	14,0	14,0	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	1,0	0,8	0,8	0,8	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
<b>4 Autres activités avec partage de risques et partenariats</b>	Mrd EUR	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	1,4	à confirmer <sup>(1)</sup>	à confirmer <sup>(1)</sup>
<b>Total des activités spéciales (3+4)</b>	Mrd EUR	<b>17,9</b>	<b>14,6</b>	<b>16,2</b>	16,2	16,9	16,4
<b>5 Valeur ajoutée (trois piliers) des projets approuvés dans l'UE (y compris AELE) : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées</b>							
- Premier pilier : contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE	domaine hautement prioritaire/objectifs transversaux	%	90	>80	>80	>80	>80
- Deuxième pilier : qualité et solidité du projet (données du mois précédent)	bonne/excellente	%	95	>90	>90	>90	>90
- Troisième pilier : contribution technique et financière de la BEI au projet	significative/élevée	%	48	48	>65	>65	>65
<b>6 Valeur ajoutée (REM) hors UE : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées</b>							
- Premier pilier : contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE	bonne/excellente	%	98	>90	>90	>90	>90
- Deuxième pilier : qualité et solidité du projet	bonne/excellente	%	89	>90	>90	>90	>90
- Troisième pilier : contribution technique et financière de la BEI au projet	significative/élevée	%	91	>75	>75	>75	>75
<b>INDICATEURS RELATIFS À LA VIABILITÉ FINANCIÈRE</b>							
<b>7 Rendement des fonds propres moins rendement notionnel des fonds propres</b>	%	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	2,1	2,0	2,1
<b>8 Coefficient d'exploitation</b>	%	<b>25,7</b>	<b>27,8</b>	<b>30,9</b>	32,2	33,5	32,2
<b>INDICATEURS RELATIFS À « NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »</b>							
<b>9 Mise en œuvre des plans d'action de l'AI</b>	%	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	65	65	65
<b>10 Recommandations de l'IG mises en œuvre</b>	%	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	60	60	60

<sup>(1)</sup> En fonction du rôle de la BEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du prochain CFP.



Tableau B – Objectifs de politique publique

Signatures (ressources propres) par objectif de politique publique		2017	2018	2019	2020	2021 <sup>(3)</sup>	2019-2021
		Montant réalisé	Prévisions	Orientations	Chiffres indicatifs		Moyenne <sup>(3)</sup>
<b>Innovation</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>14,1</b>	<b>12,4</b>	<b>14,5</b>	<b>14,5</b>	à confirmer	à confirmer
- à l'intérieur de l'UE		13,9	12,2	14,1	14,1		
- à l'extérieur de l'UE		0,2	0,3	0,4	0,4		
<b>Financement des PME et des ETI</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>20,4</b>	<b>13,8</b>	<b>15,8</b>	<b>15,8</b>	à confirmer	à confirmer
- à l'intérieur de l'UE		18,2	11,7	13,5	13,5		
- à l'extérieur de l'UE		2,2	2,1	2,3	2,3		
<b>Infrastructures</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>17,9</b>	<b>13,5</b>	<b>15,8</b>	<b>15,8</b>	à confirmer	à confirmer
- à l'intérieur de l'UE		16,5	11,6	13,6	13,6		
- à l'extérieur de l'UE		1,4	1,9	2,2	2,2		
<b>Environnement</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>16,5</b>	<b>14,3</b>	<b>17,0</b>	<b>17,0</b>	à confirmer	à confirmer
- à l'intérieur de l'UE		13,8	11,6	13,9	13,9		
- à l'extérieur de l'UE		2,7	2,7	3,1	3,1		
<b>Total des signatures à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>68,9</b>	<b>54,0</b>	<b>63,0</b>	<b>63,0</b>	à confirmer	à confirmer
Signatures contribuant à la cohésion économique et sociale et à la convergence (au sein de l'UE, de l'AELE et des pays préadhésion)	%	30	30	30	30	à confirmer	à confirmer
Signatures contribuant à l'action en faveur du climat (total BEI)	%	28	26	26	26	à confirmer	à confirmer

(1) Veuillez noter qu'il est possible que les chiffres de 2017 diffèrent de ceux publiés dans les rapports sur les résultats de 2017 en raison d'ajustements apportés aux opérations après la fin de l'exercice (par exemple restructurations, annulations, augmentation des montants des prêts).

(2) Hors chiffres pour le FEI (fournis dans le tableau des indicateurs de suivi).

(3) En fonction du rôle de la BEI en ce qui concerne l'utilisation des garanties budgétaires et des instruments financiers, telle que proposée, au titre du prochain CFP.



Tableau C – Tableau des indicateurs de suivi

	Unité	2017 Montant réalisé	2018 Prévisions	2019 Orientations	
<b>INDICATEURS RELATIFS À L'IMPACT ET À L'ADDITIONNALITÉ</b>					
<b>1</b>	<b>Total des signatures du Groupe BEI</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>78,2</b>	<b>63,4</b>	<b>71,5</b>
	- dont signatures au titre de mandats	Mrd EUR	28,8	25,4	27,6
<b>2</b>	<b>Signatures du FEI au titre de mandats BEI</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>
	- Mandat ressources en capital-risque	Mrd EUR	1,4	1,0	1,2
	- Mandat rehaussement de crédit	Mrd EUR	0,5	0,4	-
<b>3</b>	<b>Montant estimé des investissements facilités par le FEIS</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>109</b>	<b>95</b>	<b>75-90</b>
	- Volet Infrastructures et innovation	Mrd EUR	80	70	40-50
	- Volet PME	Mrd EUR	29	25	35-40
<b>4</b>	<b>Nombre total de nouvelles missions de conseil</b>	<b>Nbre</b>	<b>484</b>	<b>530</b>	<b>530</b>
	Nombre de nouvelles missions – À l'intérieur de l'UE	Nbre	385	420	420
	- dont via la plateforme européenne de conseil en investissement	%	9	11	13
	Nombre de nouvelles missions – À l'extérieur de l'UE	Nbre	99	110	110
<b>5</b>	<b>Coût d'investissement total estimé des projets bénéficiant de services de conseil</b>	<b>Mrd EUR</b>	<b>27</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
<b>6</b>	<b>Nombre d'opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil</b>	<b>Nbre</b>	<b>75</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>INDICATEURS RELATIFS À « NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »</b>					
<b>7</b>	<b>Diversité et inclusion</b>				
	Femmes à des postes d'encadrement supérieur (fonctions SC/8&9 et C/7)	%	27	28	29
	Femmes au grade D/6	%	28	31	31
	Femmes au grade E/5	%	41	41	41

Tableau D – Statistiques

STATISTIQUES	Unité	Données réelles à la fin de l'année										2018
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisions
<b>IMPACT ET ADDITIONNALITÉ</b>												
<b>1 Impact macroéconomique des activités du Groupe BEI en Europe</b>												
Impact économique sur l'emploi – à court terme (après 5 ans)	Nbre (milliers)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1230	1 200	s.o.
- à long terme (après 20 ans)		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	670	630	s.o.
Impact économique sur le PIB – à court terme (après 5 ans)	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,2	1,1	s.o.
- à long terme (après 20 ans)		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,8	0,7	s.o.
<b>2 Opérations approuvées (ressources propres)</b>												
- Nombre d'opérations approuvées	Nbre	321	495	401	323	364	421	451	419	453	516	593
- Volume des opérations approuvées	Mrd EUR	62	105	82	53	62	77	90	94	74	83	74
<b>3 Nombre d'opérations signées (ressources propres)</b>	Nbre	399	476	434	424	387	484	485	435	517	520	532
<b>4 Nombre de décaissements</b>	Nbre	1488	1586	1925	1969	1826	1969	2169	2356	2 362	2 468	3 000
<b>5 Montant moyen du projet</b>	Mio EUR	144	165	164	142	133	146	157	177	144	132	111
<b>6 Pourcentage des opérations signées avec de nouvelles contreparties</b>	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	42	42	46	49	52	57	55
<b>7 Opérations BEI signées au titre de mandats (ressources propres)</b>	Mrd EUR	5,3	8,6	7,3	4,7	7,0	7,7	7,1	10,3	17,0	19,3	22,3
<b>8 Opérations BEI signées au titre de mandats (ressources de tiers)</b>	Mio EUR	415	437	609	988	984	706	843	661	525	1 037	983
<b>VIABILITÉ FINANCIÈRE</b>												
<b>9 Stock de prêts non décaissés</b>	Mrd EUR	59	82	91	87	82	95	101	106	113	114	108
Dans l'UE	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	69	63	75	79	83	89	91	86
Hors de l'UE	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	18	19	20	22	23	24	23	22
<b>10 Bilan</b>												
- Portefeuille de prêts	Mrd EUR	291	324	360	395	413	428	449	457	455	454	450
- Emprunts à moyen et long terme	Mrd EUR	253	302	344	382	412	422	437	453	449	430	s.o.
- Total de la trésorerie	Mrd EUR	7	23	21	19	38	55	40	44	47	46	s.o.
<b>11 Encours brut des prêts dépréciés en % des prêts signés</b>	%	0,03	0,13	0,09	0,08	0,25	0	0,21	0,28	0,27	0,24	s.o.
<b>« NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »</b>												
<b>12 Total ETP</b>	Nbre	1 533	1 649	1 761	1 880	1 912	2 037	2 179	2 431	2 765	3 081	3 330
- Cadres		1062	1164	1248	1344	1369	1469	1584	1785	2047	2 316	s.o.
- Fonctions d'exécution		471	485	513	536	543	568	595	646	718	765	s.o.
<b>13 Nombre d'allégations recevables reçues par IG (dont plaintes)</b>	Nbre	s.o.	85	130	141	145	149	164	163	204	251	s.o.
- Nouvelles plaintes recevables reçues par le Mécanisme de traitement des plaintes		s.o.	40	48	46	52	57	48	49	84	102	s.o.
- Nouvelles allégations de manœuvres interdites reçues par la division Enquêtes sur les fraudes		s.o.	45	82	95	93	92	116	114	120	149	s.o.
<b>14 Nombre de plans d'action à haut risque de l'AI ouverts</b>	Nbre	3	10	10	14	7	7	12	8	25	14	s.o.
<b>15 Cybersécurité – % de PIR situés dans des limites acceptables</b>	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	11,0	50
<b>16 Solutions informatiques pour l'activité : continuité contre changement</b>												
Changement	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	14,0	17,0
Continuité	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	86,0	83,0
<b>17 Bâtiments : continuité contre changement</b>												
Changement	%	54,2	33,5	19,1	27,5	16,2	38,8	41,0	42,3	22,2	8,6	5,6
Continuité	%	45,8	66,5	80,9	72,5	83,8	61,2	59,0	57,7	77,8	91,4	94,4

## Glossaire et acronymes

À l'extérieur de l'UE	Pays préadhésion, AELE, pays voisins et pays partenaires
À l'intérieur de l'UE	Les 28 États membres de l'Union européenne
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AED	Agence européenne de défense
AELE	Association européenne de libre-échange
ALA	Amérique latine et Asie
AT	Assistance technique
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BINPE	Banques et institutions nationales de promotion économique
BMD	Banques multilatérales de développement
Candidats potentiels	Bosnie-Herzégovine, Kosovo (sous RCSNU 1244)
CCCP	Programme de changement en faveur d'une culture de la conformité ( <i>Compliance culture change programme</i> )
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CFP	Cadre financier pluriannuel
EIAH	Plateforme européenne de conseil en investissement ( <i>European Investment Advisory Hub</i> )
ELENA	Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux ( <i>European Local Energy Assistance</i> )
EMAS	Système de management environnemental et d'audit ( <i>Eco- Management and Audit Scheme</i> )
EREM	Mandat rehaussement de crédit du Groupe BEI ( <i>EIB Group Risk Enhancement Mandate</i> )
ETI	Entreprise de taille intermédiaire ; entreprise qui, par son effectif et son chiffre d'affaires, se situe entre la PME (selon la définition de l'UE, c.-à-d. comptant moins de 250 employés) et la grande entreprise.
FED	Fonds européen de développement
FEDD	Fonds européen pour le développement durable
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEIS	Fonds européen pour les investissements stratégiques
FI	Facilité d'investissement ACP
FIV	Facilité d'investissement pour le voisinage
Fonds ESI	Fonds structurels et d'investissement européens
GAAP	Principes comptables généralement admis ( <i>Generally Accepted Accounting Principles</i> )
GAFI	Groupe d'action financière
ICAAP	Processus d'évaluation interne de l'adéquation du capital ( <i>Internal Capital Adequacy Assessment Process</i> )
IDI	Initiative « Infrastructure Data Initiative »
IFE	Enveloppe destinée à l'investissement d'impact ( <i>Impact Financing Enveloppe</i> )
IFD	Institutions de financement du développement
IFI	Institutions financières internationales
InnovFin	Financement européen de l'innovation
IRE	Initiative Résilience économique
JNC	Juridiction non conforme
LBC-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
MPE	Mandat de prêt extérieur couvert par la garantie du budget de l'UE en vertu de la décision n° 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 16 avril 2014
MRP	Mécanismes sur risques propres
NDICI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale ( <i>Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument</i> )
OCR	Obligation climatiquement responsable
ODD	Objectifs de développement durable
OpDD	Obligation pour le développement durable
OPP	Les quatre objectifs fondamentaux de politique publique que sont l'innovation, le financement des PME et des ETI, les infrastructures et l'environnement.
Pays candidats	Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie
Pays préadhésion	Désigne collectivement les pays candidats et candidats potentiels.
Pays voisins et pays partenaires	Pays méditerranéens (hors Turquie), Europe orientale, Caucase du Sud, Russie, pays ACP et PTOM, République d'Afrique du Sud et pays ALA
PEIE	Plan européen d'investissement extérieur
PIB	Produit intérieur brut
PIE	Plan d'investissement pour l'Europe
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public-privé
Ratio d'adéquation des fonds propres (AFP)	La Banque utilise, pour mesurer l'adéquation de ses fonds propres, le ratio AFP (pilier 1) au sens de Bâle III, qui est un rapport exprimé entre les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques.
Ratio d'endettement	L'endettement tel que défini par les agences de notation est le ratio du total des emprunts sur les fonds propres.
RCR	Ressources en capital-risque
R-D	Recherche-développement
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
URBIS	Services de conseil pour les projets d'aménagement urbain ( <i>URBan Investment Support</i> )
Volet Infrastructures et innovation	Le volet Infrastructures et innovation du FEIS
Volet PME	Le volet PME du FEIS



**CORPORATE**

# Plan d'activité 2019

## du Groupe BEI



**Banque  
européenne  
d'investissement**

*La banque de l'UE*



**EUROPEAN  
INVESTMENT  
FUND**

**Banque européenne d'investissement**  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
☎ +352 4379-22000  
[www.bei.org](http://www.bei.org) – ✉ [info@eib.org](mailto:info@eib.org)